LE CANADA: UN PAYS POUR TOUS

LE RAPPORT DU

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

SUR LA CONSTITUTION

Province of Nova Scotia

Le 28 NOVEMBRE, 1991

ERIC KIERANS, PRÉSIDENT

92-05786/

Nova Scotia

Working Committee on the Constitution

6th Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
PO Box 1617
Halifax, Nova Scotia
B3J 2Y3

Phone: (902) 424-7088
Fax No: (902) 424-0546

ce 28 novembre 1991

Son honneur le Lieutenant-gouverneur de la
Nouvelle-Ecosse
M. Lloyd R. Crouse, C.P.
Government House
1451 rue Barrington
Halifax, Nouvelle-Ecosse
B3J 1Z2

Monsieur,

Au nom du Comité de travail sur la constitution de la Nouvelle-Ecosse, et conformément à notre mandat, il me fait plaisir de vous communiquer notre rapport final.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de ma plus haute considération.

Eric Kierans

Eric Kierans, président

LE COMITÉ DE TRAVAIL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LA CONSTITUTION
LES MEMBRES

Eric Kierans	Président du comité de travail; ancien ministre aux niveaux fédéral et provincial (Québec), Halifax
Junior Bernard	Membre de la communauté autochtone de la Nouvelle-Écosse, Wycocomagh
Wanda Thomas Bernard	Travailleuse sociale et professeur, Maritime School of Social Work et ancienne présidente, l'Association des travailleurs sociaux noirs, Dartmouth
Dr. Donald Campbell	Ancien président du Collège Xavier et du Collège universitaire du Cap Breton; Président du Centre Bras d'Or, Sydney
Rev. Jim Chang	Prêtre, l'Église First Baptist, Dartmouth
Yvon Deveau	Gérant, la Coopérative de poisson de Chéticamp, Chéticamp
Rick Laird	Président, la Société SCI Supplies and Services; Président d'honneur, la campagne de souscription Ability Fund 1991, Halifax
Marilyn Peers	Directrice-générale, Children's Aid Society, Halifax
Darlah Purdy	Membre du Women's Health Education Network; rédactrice à Vitality, Yarmouth
Laraine Singler	Administratrice et négotiateur, le Syndicat des employés du gouvernment de la Nouvelle-Écosse, Halifax
Myrna Slater	Présidente, Canadian Pensioners Concerned, ancien professeur au School of Nursing de l'Université Dalhousie, Halifax
Brian Lee Crowley	Secrétaire auprès du Comité de travail, professeur de Science politique, l'Université Dalhousie, Dartmouth

Eric Kierans
Eric Kierans
Chairman

Junior Bernard
Junior Bernard

Rick Laird
Rick Laird

Wanda Thomas Bernard
Wanda Thomas Bernard

Marilyn L. Peers
Marilyn Peers

D. F. Campbell
Donald Campbell

Darlah Purdy
Darlah Purdy

Jim Chang
Rev. Jim Chang

Laraine Singler
Laraine Singler

Yvon Deveau
Yvon Deveau

Myrna Slater
Myrna Slater

Brian Lee Crowley
Secretary

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS		p. ii
INTRODUCTION DU PRÉSIDENT		p. iii
SOMMAIRE DES CONCLUSIONS DU RAPPORT		p. vii
CHAPITRE I	Les premières nations - Les autochtones: Un premier chapitre à reconnaître	p. 1
CHAPITRE II	Questions de la Charte: Assurer la protection des droits	p. 7
CHAPITRE III	La Réforme de nos Institutions démocratiques et la Participation populaire	p.14
CHAPITRE IV	Le Québec dans le Canada: Avancer ensemble	p.18
CHAPITRE V	Le Canada: Un pays pour tous	p.23

****

La prochaine étape p.32

ANNEXES

1. Communications p.36
2. Présentations lors des audiences publiques p.39
3. Groupes et individus qui ont fait des présentations p.43
4. Écoles qui ont répondu au questionnaire p.49

REMERCIEMENTS

C'est d'abord la population de la Nouvelle-Écosse que nous voulons remercier. La connaissance, l'intelligence et les sentiments que les Néo-Écossais ont mis dans leurs présentations orales, leurs mémoires écrits et leurs autres communications avec le Comité constituent une source intarissable très valable du matériel qui a servi à ce rapport. En plus, le fait qu'ils ont participé en si grand nombre témoigne de leurs préoccupations et de leur sincérité vis-à-vis les problèmes que le Canada doit surmonter.

Nous voulons également exprimer notre très vive reconnaissance envers un grand nombre de groupes et d'individus. Puisque les membre du Comité ont tous dû s'absenter de leur travail et d'autres activités, nous voulons d'abord remercier tous les employeurs, les écoles, les groupes de bénévoles, les familles et les autres qui ont si généreusement consenti à nous accorder du temps libre. Nous voulons aussi souligner l'appui reçu de Lorraine MacCormac (secrétaire/réceptioniste), de Carmen Moir (conseiller spécial), de Peter Spurway (agent des Communications) et de Brian Robinson (recherchiste) du bureau du secrétariat du Comité, d'Alastair Saunders et de Darryl Eisan du ministère des Affaires intergouvernementales de la Nouvelle-Écosse, de Miriam O'Brien du Bureau des Politiques et de Duncan Moss des Services d'Information; ils et elles nous ont fourni une aide incalculable dans notre travail. Nous avons également bénéficié des conseils d'experts de six comités spécialisés en matière constitutionnelle qui avaient été formés en même temps que notre Comité.

Pour nos audiences publiques proprement dites, nous voulons remercier de façon particulière l'équipe de Hansard, nos interprètes (français, Mi'kmaq et langage par signes), nos travailleuses de garderie et toutes ces personnes qui sont employées aux différents endroits où nous avons rencontré les Néo-Écossais.

Un merci spécial aux médias de la presse écrite et électronique qui, au cours des derniers mois, ont fait un effort spécial pour informer la population que notre Comité désirait écouter les Néo-Écossais et qui ont également fait tellement pour réussir à rendre accessible au public une question qui parfois peut être très difficile.

Enfin, nous tenons à dire merci à celui qui a assuré le succès de toute l'équipe, monsieur Brian Lee Crowley, secrétaire du Comité et directeur général de toute l'opération. Ses talents d'administrateur frôlaient la perfection et, grâce à son désir de voir réussir notre mandat, il y a consacré des heures impossibles chaque jour. Il a vraiment été le coeur de l'entreprise.

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Avant de lire plus loin, j'inviterais le lecteur ou la lectrice de ce rapport de jeter un coup d'oeil sur la liste des membres de ce Comité de travail de la Nouvelle-Écosse sur la Constitution. Réfléchissez un peu sur chaque nom et demandez-vous si vous avez déjà vu un comité aussi **représentatif** de la mosaïque canadienne.

Ce ne sont pas des noms connus à travers le pays. Ce ne sont pas des députés de la Chambre des Communes ni de l'Assemblée législative. Mais ce sont, chacune et chacun, des personnes qui sont reconnues pour leur participation active dans une multitude de services dans leurs communautés respectives. C'est sûrement ce qui a pris l'attention des trois chefs de partis politiques - le premier ministre Don Cameron, le chef de l'opposition Vince MacLean, et la chef du NPD Alexa McDonough - quand il s'est agi de former le Comité. En le formant, ils ont clairement démontré que la partisanerie n'avait pas sa place dans le débat constitutionnel.

Les chefs des trois partis politiques de la Nouvelle-Écosse ont pris un risque sans ou avec peu de précédents dans l'histoire du Canada. On s'est vite rendu compte, suite à nos premières réunions et aux discussions internes vigoureuses, que le Comité même était un microcosme du Canada. Des rencontres intimes avec divers groupes ethniques, les autochtones, les handicapés et des organisations de femmes nous ont forcés à nous mieux connaître et cela rapidement. Cela a bien marché, mais comme je viens de le mentionner, les chefs de partis de la Nouvelle-Écosse ont pris un risque qui n'a aucun ou peu d'exemples dans l'histoire de notre pays. Ce rapport est le fruit du travail de ce Comité, des gens qui oeuvrent dans le domaine pastoral, éducationnel et du bien-être social soit sur une base permanente soit comme bénévoles. Leur travail au sein de ce Comité était également bénévole.

Le Canada est le produit d'une entreprise collective, fragile et parfois incertaine de son rôle et, surtout, de son avenir. L'immensité de notre territoire et les énormes possibilités inhérentes au développement de notre territoire et de nos ressources présentaient les défis et le stimulant qu'un peuple ambitieux peut désirer.

Nous ne croyions pas et ne croyons pas en une existence d'isolement, mais nous n'avons pas besoin non plus de nous lancer dans toutes les directions pour trouver de l'action. En tant que nation, nous en avons en masse à faire chez nous. Nous n'avons pas besoin d'un Lebensraum et, si nous voulons assurer à notre peuple un meilleur train de vie -- et nulle autre nation le fera pour nous -- nous ne pourrons jamais réaliser tout ce que nous avons à faire.

Le Canada est un pays en évolution. Les Canadiens, depuis longtemps, se voyaient comme une nation unie d'un océan à l'autre, de deux nations fondatrices et de plusieurs cultures, avec des buts qui, selon les paroles mêmes de Sir John A. Mac donald, "sont bien au-dessus de l'accumulation de richesses". Penser en Canadien

a toujours voulu dire penser en termes de l'est à l'ouest. L'Entente du Libre échange a changé tout ça et a fait le Canada tourner sur son axe. Désormais, les Canadiens vont regarder et penser en terme de nord et sud.

Ce changement soudain de direction a rendu les Canadiens un peu mal à l'aise, notre avenir plus périlleux et notre dépendance sur nos voisins du sud plus grande. Le Comité de travail a entendu cette incertitude partout. Que vont devenir nos valeurs, nos institutions, nos objectifs sociaux? Allons-nous pouvoir continuer de financer notre santé, notre bien-être et l'éducation aux niveaux actuels et aurons-nous les ressources pour les améliorer? Pourrons-nous maintenir notre niveau de vie national?

Le premier but d'une économie est de voir aux besoins de base de tous les citoyens, de leur assurer un état de vie dans l'égalité et la justice. Dans un pays aussi vaste que le Canada, c'est inévitable qu'il y ait un centre industriel renforcé par les ressources et les marchés de consommation de l'est et de l'ouest du Canada.

C'était là la raison-d'être de la Politique nationale de 1879 qui nous donna le Canada que nous connaissons aujourd'hui. L'économie du pays a rendu le centre à la fois grand et prospère. Les politiciens ont voulu que cette abondance soit partagée avec le reste de la nation par l'intermédiaire des programmes sociaux, un état de vie national, des transferts de paiements et un principe de péréquation.

De nos jours, le centre de la nation n'est plus un noyau, mais il est plutôt une périphérie dans un marché continental. De plus en plus, les décisions majeures tant économiques que politiques qui nous affectent sont prises à l'extérieur de nos frontières. Le Canada de l'Atlantique devient donc la périphérie d'une périphérie. Y a-t-il quelqu'un qui nous écoute à Ottawa?

On demande aux Néo-Écossais de penser en termes nord - sud, d'exploiter les marchés du nord-est américain. Ceci aura inévitablement comme effet d'affaiblir nos liens avec les autres provinces; par exemple, si nous importons de l'extérieur un plus grand nombre de produits indispensables, de quel droit moral ou historique pouvons nous alors exiger que l'Ontario continue de nous financer par des transferts de paiements et par la péréquation? Ce n'est pas ça le Canada que les Néo-Écossais ont voulu en 1867. Ce Canada est en train de se briser par ses soudures économiques.

Depuis l'Acte de Québec de 1774, on a toujours vu le Québec comme étant distinct par sa langue, sa culture et le droit civil. Soudainement, nous voilà que nous jonglons avec des mots pour décrire une réalité historique évidente. Le Québec n'est pas une simple fragmentation de notre nation, il est là au coeur même du Canada. L'histoire du Canada débute au Québec, et on ne saurait rêver à un Canada sans le Québec. Réparer la brèche entre le Québec et le Canada **doit être** prioritaire.

Les Néo-Écossais sont tout aussi ennuyés que les autres Canadiens avec ce jeu de dés politique, mais ils sont bien plus préoccupés par cette économie déclinante. Pour

eux et elles, comme le rapport le met en évidence, le principal méfait c'est le chômage croissant au Canada et le taux décroissant des investissements face à une production limitée et une inflation qui augmente. Comment peut-on tolérer un manque de travail quand il y a tant de pauvreté et de si grands besoins à l'échelle du pays?

Comme monsieur Gordon MacLeod l'a si vigoureusement faire remarquer à notre session de l'après-midi à Sydney, lorsqu'il parlait des voyages du premier ministre Mulroney, "Comment peut-il descendre en Californie et dire qu'il va aider à stimuler l'économie de la Russie? Eh bien, ce serait bien mieux pour lui de revenir chez nous pour essayer de stimuler notre propre économie."

Le Forum des Citoyens a attribué l'incertitude, l'hostilité et le désespoir qu'ils ont rencontrés à une méfiance fondamentale du leadership politique et de nos institutions politiques. Les Néo-Écossais se demandent si les politiciens canadiens sont en mesure de fournir une politique publique effective qui permettra de rencontrer nos besoins domestiques et nos priorités.

L'évidence nous indique que nous sommes dans un marché continental et que la compétition globale exige que la croissance des surplus canadiens et l'investissement des ressources soient utilisés pour créer des corporations géantes qui seront compétitives dans le marché mondial. Ottawa dit aux Canadiens qu'ils ne sont pas compétitifs et que cela veut dire des coûts et des sacrifices. C'est là une critique étrange qui est faite d'un peuple qui, pour des générations, a eu la réputation de gagner un tiers des revenus de la nation dans les marchés extérieurs.

Les coûts et les sacrifices, d'après les Néo-Écossais, seront dans la redistribution, dans la péréquation, dans les niveaux de vie et la sécurité de tous les Canadiens. Si c'est ça la direction d'Ottawa, le Canada cessera alors d'être le Canada que les Néo-Écossais ont applaudi si vigoureusement durant les années 60 de Pearson.

Le rapport démontre clairement que les Néo-Écossais ne toléreront plus l'exclusion des groupes tels que les femmes, les autochtones, les handicapés, les groupes ethniques du processus constitutionnel et la formulation de politiques économiques. Le processus exclusif est dépassé et la participation populaire, à l'avenir, sera obligatoire. Dans les années à venir et durant les élections, tous ces groupes-là seront entendus. Les pouvoirs qui découlent de la Charte des droits et libertés donnent du poids à leurs efforts de donner du sens à ces droits et aussi de rendre les institutions politiques redevables à l'électorat.

Face à l'incertitude, les craintes et la frustration des Néo-Écossais, on sent qu'on blâme le gouvernement fédéral de ne pas prendre au sérieux les besoins domestiques et de faire la sourde oreille aux demandes des autochtones, des handicapés, des groupes ethniques et des groupes de femmes d'avoir une participation plus active. Les seuls groupes qu'ils semblent écouter font partie du secteur des corporations expansionnistes.

De fait, la politique publique du Canada est fondée sur le modèle Reagan qui passe la politique économique au marché libre - en définitive, en dehors des politiques, en dehors de l'équité et des priorités du peuple et en dehors de l'intervention et de la réglementation de l'état.

La croissance et l'accumulation ne sont qu'un fétiche corporatif. Elles devaient éliminer la pauvreté et le chômage. Les électeurs l'ont cru. En 1965, nous avons produit des biens et services au montant de 57 millions de dollars; le chômage était à peu près 4 %. Cette année nous produirons des biens et services pour plus de 700 milliards de dollars et le chômage dépasse 10 %. Assez de promesses.

Les deux niveaux de gouvernement du Canada semblent s'en aller en différentes directions. Ottawa est au premier plan de la force de l'économie mondiale et ne semble pas comprendre qu'on ne peut ériger une position internationale forte que sur une économie domestique forte. L'économie canadienne s'affaiblit toujours chaque fois qu'un plus grand nombre de nos corporations s'en vont doucement vers le sud.

Les gouvernements provinciaux sont donc laissés seuls avec les résidus d'une pauvreté croissante et du chômage ainsi que des ressources et le support du gouvernement fédéral à la baisse.

La prochaine élection fédérale s'annonce comme la plus étrange dans l'histoire du Canada.

SOMMAIRES

CHAPITRE I

Les premières nations : Les autochtones
Un premier chapitre à reconnaître

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais sont d'avis que la manière dont les Micmacs et les autres autochtones ont été traités depuis l'arrivée des non autochtones dans ce pays est une honte nationale pour laquelle nous avons tous une part de culpabilité et de responsabilité. On a signalé de façon particulière le rôle des gouvernements à tous les niveaux dans la création et le maintien de cette situation.

2. Les Néo-Écossais croient qu'il est temps de négocier une entente avec les autochtones concernant leurs droits et leur statut dans le Canada. En plus, les Néo-Écossais veulent que leur gouvernement soit non seulement un participant à une telle entente, mais qu'il en soit un fort promoteur.

3. Les Néo-Écossais désirent que les droits des autochtones et les droits des autochtones à l'autodétermination, ainsi que les promesses faites aux autochtones dans des traités, soient respectés.

4. Les Néo-Écossais veulent que :

   a) comme première étape, le droit inhérent des autochtones, y compris les Micmacs, à l'autodétermination devrait être enchâssé dans la Constitution;

   b) les autochtones aient la chance d'expliquer au reste du Canada, par le biais du processus constitutionnel, ce qu'ils entendent par l'autodétermination des autochtones;

c) la forme finale et les détails techniques de l'autodétermination des autochtones soient négociés entre les autochtones et les différents gouvernements du Canada et que dans ces négociations les autochtones participent à part égale et qu'ils aient le privilège de choisir leurs propres représentants;

d) les négociations soient conclues avec succès dans les plus brefs délais possibles;

e) les résultats de ces négociations doivent être totalement acceptables aux autochtones pour qu'ils soient valides;

f) les résultats de ces négociations devraient être enchâssés dans la Constitution.

CHAPITRE II

Questions de la Charte : Assurer la protection des droits

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais croient que la liberté ainsi que les droits et responsabilités qui en découlent sont des éléments clefs de la série de valeurs qui nous unissent comme Canadiens.

2. Les Néo-Écossais s'opposent à l'inclusion des droits à la propriété dans la Charte.

3. Les Néo-Écossais reconnaissent le multiculturalisme comme un des éléments essentiels de l'identité canadienne.

4. Les Néo-Écossais ne sont pas satisfaits de la manière dont les gouvernements font la promotion et protègent les droits qui sont garantis aux Canadiens par la Charte. L'opinion publique veut que **tous** les Néo-Écossais puissent participer pleinement à la vie sociale et politique et elle veut aussi que tous les paliers de gouvernements soient à l'avant garde des efforts pour y arriver. Ceci comprend une plus grande insistance pour obtenir l'égalité et pour enrayer le racisme.

5. Les Néo-Écossais approuvent l'ajustement historique entre les anglophones et les francophones du Canada qui est représenté au niveau fédéral par le bilinguisme constitutionnel.

6. Les Néo-Écossais sont d'avis que l'on ne doit épargner aucun effort de la part du gouvernement provincial pour offrir aux Acadiens tous les services dans leur langue maternelle.

7. Les Néo-Écossais endossent un plus grand effort de la part du gouvernement en vue de promouvoir et de préserver les différents patrimoines linguistiques et culturels des Néo-Écossais. On doit faire de plus grands efforts en particulier pour préserver la langue Micmaque et pour sensibiliser **tous** les Néo-Écossais, par le biais des programmes scolaires, à la contribution des autochtones et des noirs à la société Néo-Écossaise.

8. L'opinion des Néo-Écossais est partagée quant à savoir si la clause nonobstante a sa place dans la Charte ou non. Vues la profondeur et la force des sentiments des deux camps et le manque de consensus éclairé, ce sujet devra être étudié davantage avant d'agir.

CHAPITRE III

Réforme de nos Institutions démocratiques et la Participation populaire

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais se sentent exclus des décisions politiques et ils ont l'impression que nos institutions ne rendent pas assez nos politiciens redevables à l'électorat.

2. Les Néo-Écossais veulent des changements au Sénat, mais cette volonté est divisée en deux camps : les abolitionnistes et les réformistes.

3. Les Néo-Écossais s'entendent au moins sur deux points :

   a) le Sénat sous sa forme actuelle est totalement inacceptable;

   b) **s'il** doit y avoir un Sénat, ses membres **doivent** être élus, de préférence en ayant recours à une méthode qui aurait comme résultat un nombre égal d'hommes et de femmes au Sénat et aussi qui tiendrait davantage compte de la diversité raciale, linguistique et culturelle du pays.

4. Les Néo-Écossais croient que le rôle principal d'un Sénat réformé devrait être de permettre à Ottawa d'entendre les voix des régions à l'extérieur du Canada central, mais il n'y a aucune assurance que ceci veut dire que toutes les provinces doivent être représentées par **un nombre** égal de sénateurs.

5. Les Néo-Écossais pensent que le Sénat devrait avoir juste assez de pouvoir pour faire entendre les voix des provinces de l'Atlantique, de l'ouest et du nord à Ottawa, mais pas assez pour nuire à l'efficacité du gouvernement responsable qui se trouve dans la Chambre des Communes. Les Néo-Écossais veulent un gouvernement central fort qui peut agir décisivement, mais qui doit écouter ce que les Néo-Écossais pensent avant d'agir.

6. Les Néo-Écossais acceptent une réforme de la façon d'élire les députés à la Chambre des Communes sur une base de représentation proportionnelle, ceci afin de réduire l'influence du Canada central et afin de faciliter l'élection des groupes sous-représentés.

7. Les Néo-Écossais sont déterminés d'avoir des consultations vraies, ouvertes et soutenues sur les questions constitutionnelles par tous les paliers de gouvernements et ils sont bien déterminés d'être mieux renseignés en tout temps sur ce qui se fait et pourquoi on le fait.

CHAPITRE IV

Le Québec dans le Canada: Avancer ensemble

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais sont d'avis que le Québec doit être un participant à part entière de la Fédération canadienne. Ils veulent un Canada fort où chaque partie est un partenaire consentant et ils comprennent que cela veut dire qu'on doit conclure une entente négociée avec le Québec.

2. Les Néo-Écossais comprennent que, de tous les dénouements possibles dans le débat constitutionnel actuel, la division du pays se situe parmi les pires.

3. L'engagement profond et très général des Néo-Écossais à un Canada uni avec le Québec comme partenaire à part entière l'emportera sur toute autre crainte qu'ils ont vis-à-vis une entente négociée pourvu que le prix de l'unité ne soit pas la fragmentation du pays ou l'affaiblissement du gouvernement fédéral.

4. Les Néo-Écossais trouvent que, de toutes les options possibles, celle qui est la plus acceptable est une reconnaissance du Québec comme une société distincte, pourvu:

   (a) qu'elle soit définie en des termes semblables à ceux du document qui présente la position du fédéral [c'est à dire la langue, la culture et le droit civil]; et

   (b) que les provinces continuent d'être des partenaires égaux au sein du Canada, reconnaissant que ceci exigera des compromis quant aux différences.

5. Les Néo-Écossais trouvent réellement **non** acceptable toute décentralisation de pouvoirs qui diminuerait la capacité du gouvernement fédéral de rencontrer les besoins de toutes les provinces. Rencontrer les besoins spécifiques du Québec ne doit pas être un prétexte pour accorder à toutes les provinces des pouvoirs dont elles n'ont pas réellement besoin.

6. Les Néo-Écossais croient que l'obligation pour tous les gouvernements du pays de conclure une entente négociée avec les autochtones du Canada s'applique autant au Gouvernement du Québec qu'à Ottawa et à toutes les autres provinces.

7. Les Néo-Écossais reconnaissent le besoin d'un plus grand effort de la part de la province pour rencontrer les besoins culturels, linguistiques et éducationnels des Acadiens et des autres francophones de la province, y compris une obligation constitutionnelle de préserver et de promouvoir la dualité linguistique du Canada.

CHAPITRE V

Le Canada : Un pays pour tous

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais désirent faire une contribution positive pour faire voir au Québec qu'il est un partenaire à part entière et qu'il a une contribution à apporter au Canada.

2. Les Néo-Écossais veulent que le Canada soit plus généreux envers, ait plus de soin et donne un plus grand appui aux régions les plus pauvres du pays. La population de cette province désire également qu'on fasse de plus grands efforts pour faire en sorte que, abstraction faite du sexe, de l'origine ethnique, de la race, des handicaps, de la langue, de la culture, de la religion, de l'âge, de l'orientation sexuelle, du statut social ou de la profession, **tous les Canadiens** soient des citoyens à part entière.

3. Les Néo-Écossais condamnent sans équivoque l'échec du pays dans l'élaboration d'un statut convenable pour les autochtones dans le Canada.

4. Les Néo-Écossais veulent que tout changement constitutionnel n'affaiblisse aucunement la capacité du gouvernement fédéral de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique, culturel et social du pays. Ils veulent surtout un gouvernement fédéral qui sera capable :

   a) de maintenir l'unité nationale;
   b) de renforcer l'économie;
   c) d'établir des standards nationaux;
   d) de réaliser l'égalité sociale;
   e) de redistribuer les richesses des Canadiens.

5. Les Néo-Écossais désirent que nos programmes sociaux soient maintenus, protégés et promus à travers le pays. Aucun amendement constitutionnel qui met en danger ces programmes ne sera acceptable.

6. Les Néo-Écossais ne veulent pas voir l'érosion du présent rôle du gouvernement fédéral dans la distribution de programmes sociaux et économiques nationaux avec des objectifs et des standards nationaux. Les Néo-Écossais veulent que le pouvoir d'achat du fédéral demeure inchangé par rapport aux disparités régionales, personnelles ou sociales.

7. Les Néo-Écossais comprennent et appuient la diversité et la flexibilité que le fédéralisme rend possible et ils veulent que leur gouvernement provincial prennent une part très active en ce qui a trait à sa juridiction constitutionnelle. Ils veulent aussi que la province possède les ressources indispensables pour promouvoir activement et vigoureusement les intérêts des Néo-Écossais.

8. Les Néo-Écossais veulent qu'on intensifie la politique de péréquation ainsi que les efforts pour diminuer les disparités économiques régionales. Le moindre qu'on puisse faire serait de renforcer l'**Article 36** de la **Loi Constitutionnelle de 1982** afin d'affermir et de rendre plus explicites les obligations d'Ottawa et des provinces à cet égard.

9. Les Néo-Écossais veulent que tous les gouvernements ne ménagent aucun effort en vue de promouvoir dans cette province une croissance économique soutenue et permanente.

CHAPITRE I

Les premières nations : les autochtones
Un premier chapitre à reconnaître

"Lorsque je dis que nous sommes le peuple invisible, je parle des contributions que les Micmacs ont faites à notre pays. Je souligne le fait que nous sommes le premier chapitre de notre histoire sans egard à la couleur de votre peau, peu importe à quelle race vous appartenez, peu importe quel était le pays d'origine de vos ancêtres, nous sommes votre premier chapitre. Le racisme trouve son origine dans la peur de l'inconnu. C'est donc vous et moi, ainsi que ceux et celles de ma génération, qui avons la responsabilité de nous rendre visibles afin que nous soyons mieux connus, pour faire disparaître cette peur."

Will Basque, Smak'nis du Grand Conseil micmaque, Eskasoni

"En tant que Néo-Écossais, peu importe ce que nous ferons dans ces discussions constitutionnelles, j'aimerais voir notre province agir comme défenseuse des autochtones, non pas pour essayer de les faire taire, mais comme leur porte-parole. C'est cela que j'aimerais ... que nous soyons les défenseurs des autochtones."

Ian Austin, Stellarton/New Glasgow

"À notre point de vue, il est à la fois <u>essentiel</u> et <u>suffisant</u>, pour amender l'<u>Acte Constitutionnel</u>, de réaliser quatre buts :

(1) <u>reconnaître</u> comme personnes légales toutes les nations et les gouvernements autochtones déjà reconnus par des traités;

(2) <u>restreindre</u> les pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux sur les communautés autochtones;

(3) <u>accorder immédiatement</u> aux autochtones des droits spécifiques à l'autodétermination, quitte à les faire ratifier <u>par la suite</u> par la Couronne; et

(4) <u>inclure</u> les gouvernements autochtones dans les formules nationales de péréquation, sans porter atteinte aux autres ententes fiscales."

Mémoire écrit, Le Grand Conseil micmaque

"L'autodétermination qui serait acceptable comme forme de gouvernement pour les autochtones, c'est l'autodétermination inhérente reconnue par les traités."

Germaine Gould, étudiante au UCCB, Sydney

Les autochtones du Canada constituent vraiment le premier chapitre de notre histoire et malgré tous nos efforts pour bâtir une nation canadienne forte et généreuse, les autochtones ont été systématiquement exclus et vus comme un groupe marginal. Aucun groupe ne mérite le titre de peuple fondateur plus que les autochtones du Canada et malgré tout aucune contribution à ce pays n'a été aussi régulièrement niée, abaissée ou oubliée. C'est donc bien approprié que notre Comité dise dans **son** premier chapitre ce que les Néo-Écossais avaient à dire à propos de corriger le récit historique et la Constitution, en autant qu'il s'agit des autochtones du Canada.

D'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse, le Comité a entendu les gens de cette province nous rappeler que la manière dont les Micmacs et les autres autochtones ont été traités depuis l'arrivée des non-autochtones est une honte nationale pour laquelle nous sommes tous coupables et responsables. On nous a maintes fois répété le rôle déplorable des gouvernements dans la création et le maintien de cette situation. Le temps est venu de corriger cette situation et la seule façon de le faire, c'est de reconnaître que le temps est venu de négocier et conclure avec les autochtones une entente équitable concernant leur statut et leurs droits dans le Canada. En plus, c'est clair que les Néo-Écossais veulent que leur gouvernement soit plus qu'un simple partenaire dans une telle entente, mais qu'il en soit un fort défenseur. Ceci ne veut pas dire que la province peut ou devrait parler au nom des autochtones; ça veut dire que la province ne devrait épargner aucun effort pour s'assurer que les autochtones obtiennent leur autodétermination.

L'acceptation assez générale du droit moral des autochtones qui découle des traités et du droit des autochtones à l'autodétermination, dans un sens est inconditionnel. Les droits des autochtones existent, un droit inhérent des autochtones à l'autodétermination existe et les traités ainsi que d'autres engagements qui remontent au 18e siècle existent, comme en témoignent le Traité de Dummer de 1725 et sa ratification à Annapolis en 1726, la Proclamation de Belcher en 1762 et la Proclamation royale de 1763. Le peuple de la Nouvelle-Écosse veut que ces droits soient respectés et ces promesses tenues. Par exemple, les Néo-Écossais sont prêts à reconnaître les Micmacs comme une nation, étant donné qu'on les reconnaît ainsi dans plusieurs de leurs traités historiques internationaux. Dans un autre sens, bien sûr, il y a une

certaine incertitude dans l'esprit des gens lorsqu'il s'agit de dire ce qu'on entend exactement par l'autodétermination des autochtones. Nous vivons dans une société complexe qui est façonnée par un ensemble de droits et d'institutions et, dès que l'on ajoute une toute nouvelle série d'institutions et de relations, ceci va sans doute causer des ennuis et de l'anxiété. D'autre part, on rejette clairement le paternalisme traditionnel qui a dirigé les politiques qui s'appliquent aux autochtones dans ce pays. Tout au long du travail du Comité, nous avons partout entendu exprimée l'opinion que, si les autochtones devaient reprendre le contrôle de leur destinée et rebâtir leurs propres institutions pour protéger leurs valeurs et qui contribueront à la promotion de leur culture, ils devront alors décider eux-mêmes quelle sera la meilleure façon de le faire. L'opinion publique semblait vouloir dire, alors, que :

1) comme première étape, le droit inhérent des autochtones, y compris les Micmacs, à l'autodétermination devrait être enchâssé dans la Constitution;

2) les autochtones aient la chance d'expliquer au reste du Canada, par le biais du processus constitutionnel, ce qu'ils entendent par l'autodétermination des autochtones;

3) la forme finale et les détails techniques de l'autodétermination des autochtones soient négociés entre les autochtones et les différents gouvernements du Canada et que dans ces négociations les autochtones participent à part égale et qu'ils aient le privilège de choisir leurs propres représentants;

4) les négociations soient conclues avec succès dans les plus brefs délais possibles;

5) les résultats de ces négociations doivent être totalement acceptables aux autochtones pour qu'ils soient valides;

6) les résultats de ces négociations devraient être enchâssés dans la Constitution.

Moins que cela serait empêcher les autochtones de recevoir ce que le Canada leur doit depuis toujours : les reconnaître comme les premières nations du Canada. Cette reconnaissance doit être accompagnée du droit pour les autochtones d'envoyer leurs propres représentants à la table des négociations constitutionnelles.

Le Comité a tenu des séances publiques dans les réserves d'Eskasoni et de Shubénacadie et a reçu des présentations de plusieurs organismes autochtones.

Ceci nous a permis d'entendre un grand nombre d'opinions provenant des Micmacs ainsi que leurs râves et aspirations d'avenir. Vue l'histoire des relations entre les autochtones et les Canadiens non-autochtones, les membres du Comité ont été impressionnés par l'atmosphère constructive et déterminée qui régnait dans tous nos contacts avec la communauté autochtone de la province.

Ce n'est pas au Comité de définir l'autodétermination des autochtones : ce n'est pas dans notre mandat et nous n'avons pas non plus l'expertise pour le faire. Et une autre raison qui est bien plus importante que ces deux autres, c'est la troisième qui a déjà été mentionnée plus haut : **seuls les autochtones peuvent parler pour eux-mêmes sur cette question**; seuls les autochtones savent ce qu'il leur faut pour développer leurs propres institutions politiques, judiciaires, économiques, sociales et culturelles.

Abstraction faite de ce que l'autodétermination des autochtones peut signifier d'autre, nous avons compris des représentants micmaques que ça doit tenir compte des points suivants :

1) Une plus forte reconnaissance constitutionnelle de la portée et de l'importance des droits des autochtones et des droits qui découlent des traités qui, dans plusieurs cas, ont été signés bien avant la Confédération;

2) La reconnaissance par tous les gouvernements dans le Canada, soit le fédéral ou soit les provinces, que les institutions politiques des autochtones sont des gouvernements dans le vrai sens de ce mot. Ceci veut dire, par exemple, que tous les rapports entre Ottawa ou Halifax et les Micmacs doivent être des relations de gouvernement à gouvernement, une politique qui est déjà appliquée par le Gouvernement de l'Ontario vis-à-vis les autochtones de cette province.

3) L'abolition de la Loi sur les Indigènes et le transfert direct de la plupart des fonctions et des ressources du présent ministère des Affaires indiennes et du grand nord aux communautés autochtones, et tout ce qui reste de ce ministère passe sous le contrôle et la direction des autochtones. Les représentants des autochtones ont répété avec insistance, dans ce contexte, l'importance pour eux

d'avoir le contrôle de leur système d'éducation, y compris bien sûr toutes les ressources nécessaires. L'éducation a été reconnue comme la clef tant de la conservation de la langue et de la culture des Micmacs **que de** l'amélioration des perspectives économiques et d'emploi pour les autochtones.

Encore une fois, et le Comité ne le répétera jamais trop, nous n'essayons pas ici de définir ce que doit être l'autodétermination pour les autochtones, mais nous rapportons simplement ce que nous avons entendu.

Lors de nos discussions avec les les autochtones, deux points non-constitutionnels ont été soulevés qui ont paru importants aux membres du Comité, parce qu'ils ont semblé être une invitation aux communautés non-autochtones de cette province de témoigner aux Micmacs un geste de bonne volonté et de réconciliation. Le premier de ces points, c'est **le 1 octobre**. Pour les Micmacs, ce jour-là est le Jour des Traités qu'ils fêtent en mémoire des traités que leur peuple a signés avec les gouvernements de plusieurs pays au cours des derniers 300 ans, mais en particulier le Traité de Paix et d'Amitié qui fut signé à Halifax en 1752. La proclamation d'un congé civil en ce Jour des Traités, de la part de tous les Néo-Écossais, serait un signe de respect envers la communauté autochtone de la Nouvelle-Écosse et aussi une façon pour nous de célébrer et de souligner les ententes qui nous rapprochent tous, tant les autochtones que les non-autochtones.

Le deuxième point soulevé concerne les armoiries de la province de la Nouvelle-Écosse. Nous avons entendu plusieurs autochtones nous dire qu'ils trouvaient offensive la manière de les représenter dans ces armoiries et qu'on devrait éliminer cette représentation. Monsieur David Brooks, de la réserve de Shubénacadie, s'exprimait en ces termes : "Je trouve que ce petit *logo* montre un indien demi-nu avec une couple de plumes sur la tête ... il tient un bâton ou une espèce de lance ... cependant l'unicorne est revêtu d'une couronne et de chaînes et il en a plus que l'indien. Je trouve qu'il s'agit là d'une forme de racisme un peu dérogatoire."

Les premières nations : les autochtones
Un premier chapitre à reconnaître

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais sont d'avis que la manière dont les Micmacs et les autres autochtones ont été traités depuis l'arrivée des non-autochtones dans ce pays constitue une honte nationale pour laquelle nous avons tous une part de culpabilité et de responsabilité. Ils ont signalé de façon particulière le rôle des gouvernements à tous les niveaux dans la création et le maintien de cette situation.

2. Les Néo-Écossais croient qu'il est temps de négocier une entente avec les autochtones concernant leurs droits et leur statut dans le Canada. En plus, les Néo-Écossais veulent que leur gouvernement soit non seulement un participant à une telle entente, mais qu'il en soit un fort promoteur.

3. Les Néo-Écossais désirent que les droits des autochtones et les droits des autochtones à l'autodétermination ainsi que les promesses faites aux autochtones dans des traités soient respectés.

4. Les Néo-Écossais veulent que :

   a) comme première étape, le droit inhérent des autochtones, y compris les Micmacs, à l'autodétermination devrait être enchâssé dans la Constitution;

   b) les autochtones aient la chance d'expliquer au reste du Canada, par le biais du processus constitutionnel, ce qu'ils entendent par l'autodétermination des autochtones;

   c) la forme finale et les détails techniques de l'autodétermination des autochtones soient négociés entre les autochtones et les différents gouvernements du Canada et que dans ces négociations les autochtones participent à part égale et qu'ils aient le privilège de choisir leurs propres représentants;

   d) les négociations soient conclues avec succès dans les plus brefs délais possibles;

   e) les résultats de ces négociations doivent être totalement acceptables aux autochtones pour qu'ils soient valides;

   f) les résultats de ces négociations devraient être enchâssés dans la Constitution.

Chapitre II - Les questions de la Charte : Assurer la protection des droits

"Nous voyons la Charte des Droits comme la perle précieuse de la Constitution et ... en tant que handicapés, nous y avons recours pour y puiser gain de cause dans notre société."

Charlie MacDonald, directeur exécutif
de la Commission des Personnes handicapées, Halifax

"Bien que les droits des femmes soient enchâssés dans la Charte, nous sommes préoccupées du fait que les systèmes d'appui n'ont pas vraiment été mis en place pour assurer que les droits à l'égalité pour les femmes seraient protégés ... En se penchant sur ces réformes constitutionnelles, le gouvernement et ses commissions qui les étudient ne devraient pas seulement se pencher sur l'intention, mais devraient aussi s'assurer qu'il y a en place quelque chose qui va seconder cette intention; s'assurer que les droits des femmes sont protégés; que les droits des minorités et des autochtones sont protégés."

Patti Munroe, du "*Second Storey Women's Centre*", Bridgewater

Dans l'histoire du Canada, il n'y a probablement pas eu de loi qui ait été aussi populaire et connu autant de prestige que la Charte des droits et libertés qui fut enchâssée dans notre Constitution en 1982. La liberté et les droits et responsabilités qui en découlent sont des éléments clefs que les Néo-Écossais voient comme les valeurs qui nous unissent en tant que Canadiens.

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

En exprimant leur satisfaction générale de la Charte, lors des séances que nous avons eues avec eux, les Néo-Écossais n'ont pas du tout semblé désireux de voir qu'on y apporte des changements. Ce manque de consensus d'y apporter des changements était bien évident lorsqu'il s'agissait de réagir à la récente proposition du Gouvernement fédéral d'enchâsser dans la Charte le "droit à la propriété" [*Bâtir ensemble l'avenir du Canada*]. Lors de nos rencontres et dans les mémoires que nous avons reçus, cette proposition particulière a suscité plus de commentaires que

toutes les autres questions comprises dans le document fédéral. On questionnait surtout la manière dont le droit à la propriété enchâssé dans la Charte pourrait affecter les droits et libertés des individus, les efforts pour protéger l'environnement, les revendications territoriales des autochtones et encore plusieurs autres questions. Comme résultat, il y a opposition assez générale à l'enchâssement du droit à la propriété dans la Charte.

LE MULTICULTURALISME

Les Néo-Écossais approuvent la reconnaissance dans la Constitution de l'héritage multiculturel des Canadiens dans la Charte [Section 27]. Le Comité a conclu que les Néo-Écossais voient dans le multiculturalisme un des éléments essentiels de l'identité canadienne et qu'ils se sentent à la fois très satisfaits et fiers de cette grande diversité que le Canada affiche à travers le monde grâce à sa politique de multiculturalisme.

Du même coup, cependant, plusieurs groupes ont fait connaître au Comité leur crainte que la promesse d'une société compréhensive plus ouverte n'est que cela, "une promesse", et que les gouvernements avaient encore beaucoup à faire pour promouvoir une réalité multiculturelle dans la société canadienne.

APPLICATION DE LA CHARTE

Bien qu'ils soient bien prêts à reconnaître non seulement les droits, mais aussi la diversité dans la Charte, les Néo-Écossais ressentent quand même une déception. Cette déception ne porte pas sur le contenu, mais plutôt sur l'application de la Charte. Les droits qui sont enchâssés dans la Charte représentent , pour les Néo-Écossais, un idéal qui doit être non pas seulement des mots sur un papier, mais des réalités bien vivantes. Il y en a plusieurs, toutefois, qui sont convaincus que le droit à l'égalité qui est garanti par l'Article 15 de la Charte, par exemple, n'est qu'une vaine promesse. Il est vrai que la Charte ne s'applique qu'aux actions du gouvernement et donc que plusieurs des sources d'inégalités dans notre société sont en-dehors de la portée de la Charte. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements, qu'ils soient

fédéral ou provinciaux, sont loin d'avoir exécuté à la lettre leurs obligations envers l'égalité que plusieurs Néo-Écossais croyaient voir dans la Constitution de 1982.

Les femmes, les autochtones, les handicapés, les noirs, les groupes ethniques et les Acadiens font partie de ces nombreux groupes dont les membres sentent vraiment et vivement les effets de l'inégalité dans notre société. Pour celles-ci et ceux-ci, les promesses de la Charte ne se sont pas réalisées en Nouvelle-Écosse, comme en témoignent les révélations de l'enquête Marshall concernant les Micmacs, les noirs et le système de justice, les luttes des Acadiens pour une éducation en français telle qu'assurée par la Charte, le récent rapport du Comité d'Étude sur les Relations raciales en Nouvelle-Écosse et le rapport sur les mères célibataires et le bien-être social en Nouvelle-Écosse, *"Women and Children Last"*. Nous habitons une société dans laquelle l'inégalité existe et se maintient, au moins en partie, grâce à la négligence inexcusable des gouvernements.

Un groupe qui s'est exprimé avec force sur cette question, c'est l'Alliance provinciale des associations de noirs en Nouvelle-Écosse. Les noirs sont victimes d'un racisme sous plusieurs formes et l'Alliance a exposé l'incapacité des lois fédérales et provinciales de satisfaire leurs besoins. La législation relative aux droits de la personne est inadéquate, par exemple, pour protéger leurs droits d'égalité, tandis que la politique du gouvernement manque de façon générale à jouer un rôle actif adéquat en vue d'assurer une chance égale, qu'il s'agisse de l'éducation, des services sociaux, de l'emploi, de l'habitation or d'une myriade d'autres domaines dans lesquels le gouvernement possède les outils capables de nous rapprocher d'une égalité réelle. La communauté noire indigène a également souligné qu'il est tout-à-fait inopportun d'agir comme si les problèmes de racisme relèvent du domaine du 'multiculturalisme', comme le font parfois les gouvernements. Les noirs vivent et contribuent à la société néo-écossaise depuis plus de 300 ans et une politique qui vise à faciliter l'arrivée et l'intégration de nouveaux arrivés ne solutionnera aucunement leurs problèmes.

Une des plus belles lueurs d'espoir qui découle des sessions de ce Comité, c'est le degré de dénonciation des inégalités de toutes sortes, non pas seulement par ceux et celles qui les subissent, mais aussi par d'autres Néo-Écossais. L'opinion publique

veut que **tous** les Néo-Écossais soient des participants à part entière dans la vie sociale et politique et elle veut que tous les paliers de gouvernements soient en tête des efforts pour y arriver.

LE BILINGUISME

Presque toute la protection constitutionnelle du bilinguisme, y compris l'accès à l'éducation publique dans la langue officielle d'une minorité, est comprise dans les Articles 16 à 23 de la Charte. Les Néo-Écossais approuvent cet ajustement historique entre les anglophones et les francophones du Canada. À part des provisions éducationnelles, toutefois, le bilinguisme n'est pas exigé dans la plupart des provinces. En dehors du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, la politique linguistique est laissée entièrement à la discrétion des gouvernements provinciaux.

La Nouvelle-Écosse a une importante minorité de langue officielle et on nous a souvent posé la question, au cours des assises de ce Comité, *"Quelle devrait être la position du gouvernement provincial vis-à-vis sa population francophone?"* Nous avons trouvé une très belle compréhension entre les Acadiens et les anglophones de la province sur cette question. Tout le monde était d'accord que le gouvernement provincial doit s'efforcer d'offrir à la population acadienne tous les services possibles dans leur propre langue. On a signalé des progrès dans les services sociaux, de la santé et en éducation, mais le chemin à parcourir est encore long si la Nouvelle-Écosse désire apporter une contribution de partenaire à part entière dans un pays qui s'est engagé à assurer le bilinguisme. On nous a rappelé que la meilleure manière de juger le progrès des minorités linguistiques, c'est de comparer le degré de support et de services dont ils jouissent par rapport à ceux que la population anglaise de la province de Québec prend pour acquis. À la lumière de cette mesure, le record de la Nouvelle-Écosse est certainement très bas. Chez les jeunes, nous avons pu identifier un désir particulièrement fort de voir toute la gamme des services offerts à la population francophone. Ce qu'ils désirent voir devant eux, c'est un Canada enrichi par l'utilisation universelle des deux principales langues internationales que sont le français et l'anglais.

LANGUE ET CULTURE

Puisque nous sommes sur la question de la langue, le Comité désire exprimer combien il a été frappé de voir à quel point les Néo-Écossais ont clairement exprimé le grand rapprochement qu'ils font entre la langue, la culture et l'identité personnelle. Le Comité est convaincu qu'il n'y a aucun doute que le peuple s'attend à ce que le gouvernement fasse davantage pour promouvoir et préserver les divers patrimoines linguistiques des Néo-Écossais, surtout dans les écoles. En plus, l'instruction dans la langue des Micmacs, là où le nombre le justifie, doit faire partie du programme scolaire dans les écoles fréquentées par les Micmacs, précisément parce que la préservation de la culture micmaque **doit** comprendre aussi la préservation et la promotion de la langue.

Dans cette même veine, le Comité a été impressionné par la présentation faite par les étudiants de l'école secondaire rurale d'East Hants. Ces étudiants nous ont dit qu'eux et tous les autres Néo-Écossais étaient privés de la connaissance de leur héritage, à cause de l'omission, dans les programmes scolaires, de la contribution des Micmacs à notre histoire, à notre culture et à notre société. Ceci devrait être corrigé le plus vite possible, de même qu'on devrait corriger l'omission dans nos programmes scolaires de la contribution des noirs à la vie sociale de la Nouvelle-Écosse. Comme l'a fait remarquer un intervenant de Dartmouth, *"Aujourd'hui, en Nouvelle-Écosse, nos écoles n'enseignent pas réellement la vraie histoire des noirs. Il ne s'agit pas seulement de l'histoire des noirs; c'est notre histoire, l'histoire de la Nouvelle-Écosse et l'histoire du Canada."*

LA CLAUSE "NONOBSTANTE"

La seule question à controverse et sur laquelle il y eut désaccord, par rapport au contenu actuel de la Charte, c'est la clause "nonobstante". Les opinions sont partagées quant à savoir si une telle clause devrait figurer dans une liste de droits protégés dans une constitution. D'une part, nous avons entendu des Néo-Écossais défendre la thèse que les droits des individus devraient avoir priorité sur toutes les autres considérations et que la Cour suprême du Canada devrait avoir le dernier mot

dans la définition de ces droits. Par ailleurs, on nous a aussi dit que ça ne devrait pas être aux juges, mais plutôt aux politiciens élus, à dire le dernier mot, parce que dans une démocratie nous pouvons remplacer les politiciens avec qui nous sommes en désaccord, mais nous ne pouvons pas déplacer les juges à l'aide d'un vote. Vue la profondeur et la force des sentiments exprimés sur les deux côtés de cette question, le Comité ne peut que suggérer que la question mérite une étude plus détaillée avant de passer à l'action.

Chapitre II - Les questions de la Charte : Assurer la Protection des Droits

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais croient que la liberté ainsi que les droits et responsabilités qui en découlent sont des éléments clefs de la série des valeurs qui nous unissent en tant que Canadiens.

2. Les Néo-Écossais s'opposent à l'inclusion des droits à la propriété dans la Charte.

3. Les Néo-Écossais reconnaissent le multiculturalisme comme un des éléments essentiels de l'identité canadienne.

4. Les Néo-Écossais ne sont pas satisfaits de la manière dont les gouvernements font la promotion et protègent les droits qui sont garantis aux Canadiens par la Charte. L'opinion publique veut que **tous** les Néo-Écossais puissent participer pleinement à la vie sociale et politique et elle veut aussi que tous les paliers de gouvernements soient à l'avant garde des efforts pour y arriver. Ceci comprend une plus grande insistance pour obtenir l'égalité et pour enrayer le racisme.

5. Les Néo-Écossais approuvent l'ajustement historique entre les anglophones et les francophones du Canada qui est représenté au niveau fédéral par le bilinguisme constitutionnel.

6. Les Néo-Écossais sont d'avis que l'on ne doit épargner aucun effort de la part du gouvernement provincial pour offrir aux Acadiens tous les services dans leur langue maternelle.

7. Les Néo-Écossais endossent un plus grand effort de la part du gouvernement en vue de promouvoir et de préserver les différents patrimoines linguistiques et culturels des Néo-Écossais. On doit faire de plus grands efforts en particulier pour préser-ver la langue Micmaque et pour sensibiliser **tous** les Néo-Écossais, par le biais des programmes scolaires, à la contribution des autochtones et des noirs à la société Néo-Écossaise.

8. L'opinion des Néo-Écossais est partagée quant à savoir si la clause nonobstante a sa place dans la Charte ou non. Étant donné la profondeur et la force des sentiments des deux camps et le manque de consensus éclairé, ce sujet devra être étudié davantage avant d'agir.

CHAPITRE III

La Réforme de nos institutions démocratiques et la Participation populaire

"Dans notre pays, il y a toutes sortes de problèmes qui sont rendus pires à cause du déséquilibre politique entre le pouvoir du Canada central et les régions."

Hugh McLean, homme d'affaires, Port Hawkesbury

"J'aime l'idée du Sénat. Comme vous savez, ils sont nos principaux citoyens. Toutefois, qu'ils sortent de la chambre, éteignent leur cigare et se présentent devant l'électorat."

Greg Ross, étudiant du secondaire, Amherst

"Je pense que nous devrions abolir le Sénat. C'est tout simplement un lieu de retraite ou les anciens politiciens se réfugient pour faire beaucoup d'argent ... Il ne rend aucun service utile."

Paul Jardine, Dartmouth

Les Néo-Écossais se sentent aliénés de la politique et des partis politiques et surtout des chefs politiques actuels. Il y a un air de scepticisme et un sentiment que nos institutions ne rendent pas nos politiciens assez ouverts à l'opinion publique. Bien que l'on soit bien d'accord qu'il y a un problème, on est loin de s'entendre lorsqu'il s'agit d'offrir la meilleure solution.

Il y a, par exemple, un fort consensus qu'il faut apporter des changements au Sénat, mais il y a deux camps : les abolitionnistes et les réformistes. Les abolitionnistes prônent l'abolition pure et simple du Sénat, alors que les réformistes sont en désaccord entre eux-mêmes sur les fins détails d'une réforme acceptable. De même, bien que plusieurs abolitionnistes préféreraient voir disparaître le Sénat, il voient quand même certaines réformes qui rendraient le Sénat acceptable.

Dans ce débat, il y a malgré tout deux points sur lesquels il y a un consensus assez général :

1) le Sénat, sous sa forme actuelle, est totalement inacceptable;
2) **si** le Sénat demeure, les sénateurs **doivent** être élus.

On s'est assez peu prononcé sur la façon d'élire les sénateurs, alors le Comité n'a pas vraiment senti l'opinion publique sur ce point technique. D'un autre côté, plusieurs groupes et individus ont argumenté non seulement pour que le résultat de l'élection des sénateurs assure un nombre égal d'hommes et de femmes dans le Sénat, mais aussi pour que ces sénateurs soient plus représentatifs de la mosaïque raciale, linguistique et culturelle du pays.

Dès que nous nous éloignons de ces deux points, toutefois, le consensus devient de plus en plus insignifiant parmi les réformistes lorsqu'il s'agit de traiter des deux autres éléments clefs de la réforme du Sénat, à savoir : ce qu'il doit représenter en tant qu'institution et quels sont les pouvoirs qu'il devrait avoir.

Sur la question du rôle du Sénat en tant qu'institution, voici tout ce que l'on peut dire : sa fonction principale, à Ottawa, serait de faire entendre la voix des régions de l'extérieur du Canada central. Sous cet aspect, on le verrait comme une force pour contrebalancer la domination des Communes par l'Ontario et le Québec, résultat de la représentation populaire. Les Néo-Écossais ne s'entendent pas, toutefois, pour dire que toutes les provinces doivent être représentées par un **nombre** égal de sénateurs. Les Néo-Écossais recherchent l'équité dans une représentation régionale et sont prêts à considérer diverses formules pour y arriver.

Quant aux pouvoirs qui seront accordés au Sénat, encore ici nous ne pouvons tirer qu'une faible conclusion commune de toutes les idées que nous avons entendues et qui veut que le Sénat ait juste assez de pouvoir pour faire entendre les voix des provinces de l'Atlantique, de l'ouest et du nord à Ottawa, mais pas assez pour nuire à l'efficacité du gouvernement responsable qui se trouve dans la Chambre des Communes. Les Néo-Écossais veulent un gouvernement central fort qui peut agir décisivement, mais qui doit écouter ce que les Néo-Écossais pensent avant d'agir.

Plusieurs des mêmes raisons qui rendent la réforme du Sénat acceptable pour plusieurs personnes s'appliquent aussi à la façon d'élire les membres du Parlement à la Chambre des Communes. Nous avons noté également un assez grand nombre d'interventions en faveur de quelque sorte de réforme qui assurerait un système de représentation proportionnelle dans la Chambre des Communes. Cette opinion semblait reposer en partie sur le fait que ça diminuerait l'influence du Canada central dans la Chambre des Communes et en partie sur le fait que de tels systèmes faciliteraient l'élection de femmes et d'autres groupes sous-représentés.

En autant qu'il s'agit de réformer nos institutions politiques, il n'y a aucun doute qu'on n'aura jamais une réforme plus importante que celle d'impliquer le peuple aussi pleinement que possible dans le processus même de la réforme constitutionnelle.

Le Comité a utilisé tous les moyens possibles pour sonder l'opinion publique relative à diverses formules d'amendement de la Constitution, mais sans trop de succès. Le public s'est montré assez indifférent à la technicité des mérites d'une formule d'amendement ou d'une autre. Par ailleurs, il y avait une opinion assez générale et ferme que le peuple doit participer pleinement et effectivement dans toute tentative d'amendement de la Constitution.

On nous a présenté plusieurs schémas pour y arriver, parmi lesquels le plus commun est le recours au référendum soit consultatif ou soit obligatoire. Nous avons reçu plusieurs objections à cette formule par d'autres personnes. D'autres méthodes ont aussi reçu quelques appuis, par exemple des assemblées constituantes, des sessions publiques obligatoires à différentes étapes du processus d'amendement, etc.

En général, toutefois, il n'y avait pas de consensus assez général sur aucun mécanisme de participation particulière pour convaincre le Comité de le recommander avec confiance. Mais il n'y a aucun doute que le peuple est déterminé d'avoir des consultations réelles, ouvertes et soutenues sur les questions constitutionnelles par tous les paliers de gouvernements et ils sont bien déterminés qu'ils veulent être mieux renseignés en tout temps sur ce qui se fait et pourquoi. Si l'engagement et la sincérité sont là, de la part du gouvernement, le processus formel qu'on va utiliser pour le faire semble moins important.

CHAPITRE III

La Réforme de nos Institutions démocratiques et la Participation populaire

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais se sentent exclus des décisions politiques et ils ont l'impression que nos institutions ne rendent pas assez nos politiciens redevables à l'électorat.

2. Les Néo-Écossais veulent des changements au Sénat, mais cette volonté est divisée en deux camps : les abolitionnistes et les réformistes.

3. Les Néo-Écossais s'entendent au moins sur deux points :

   a) le Sénat sous sa forme actuelle est totalement inacceptable;

   b) **s'il** doit y avoir un Sénat, ses membres **doivent** être élus, de préférence en ayant recours à une méthode qui aurait comme résultat un nombre égal d'hommes et de femmes au Sénat et aussi qui tiendrait davantage compte de la diversité raciale, linguistique et culturelle du pays.

4. Les Néo-Écossais croient que le rôle principal d'un Sénat réformé devrait être de permettre à Ottawa d'entendre les voix des régions à l'extérieur du Canada central, mais il n'y a aucune assurance que ceci veut dire que toutes les provinces doivent être représentées par **un nombre** égal de sénateurs.

5. Les Néo-Écossais pensent que le Sénat devrait avoir juste assez de pouvoir pour faire entendre les voix des provinces de l'Atlantique, de l'ouest et du nord à Ottawa, mais pas assez pour nuire à l'efficacité du gouvernement responsable qui se trouve dans la Chambre des Communes. Les Néo-Écossais veulent un gouvernement central fort qui peut agir décisivement, mais qui doit écouter ce que les Néo-Écossais pensent avant d'agir.

6. Les Néo-Écossais acceptent une réforme de la façon d'élire les députés à la Chambre des Communes sur une base de représentation proportionnelle, ceci afin de réduire l'influence du Canada central et afin de faciliter l'élection des groupes sous-représentés.

7. Les Néo-Écossais sont déterminés d'avoir des consultations réelles, ouvertes et soutenues sur les questions constitutionnelles par tous les paliers de gouvernements et ils sont bien déterminés qu'ils veulent être mieux renseignés en tout temps sur ce qui se fait et pourquoi.

CHAPITRE IV

Le Québec dans le Canada : Avancer ensemble

"Nous ne pouvons pas survivre avec le français seulement; nous ne pouvons pas survivre avec l'anglais seulement. Ça va prendre à la fois le Québec et le reste du Canada pour garder ce pays ensemble et rendre cette Constitution forte et ce qu'elle devrait être."

Nancy Tarkka, étudiante du Collège communautaire, Dartmouth

"La Nouvelle-Écosse devrait être à la première ligne des efforts pour garder la province de Québec dans la Confédération."

Gerry Fogarty, ancien annonceur à la radio, Halifax

Le Comité a été impressionné par la manière dont les Néo-Écossais se sont montrés aussi raisonnables que pragmatiques envers la position du Québec dans le Canada.

Nous avons trouvé un consensus assez général voulant que le Québec demeure comme un participant à part entière dans la Fédération canadienne. Les Néo-Écossais y croient grâce à leur sens d'impartialité et du pressant besoin de réconciliation. Ils y pensent aussi pour la simple raison pratique que notre progrès, en tant que nation et en tant que province, en souffre du fait qu'une partie vitale et contribuante réalise qu'elle est exclue de la Constitution. Le Québec réalise qu'il a été ainsi exclu et que la Constitution n'est en somme qu'un document illégitime. Un Canada divisé contre lui-même est un Canada affaibli : il est plus faible politiquement, économiquement et sur la scène internationale. Les Néo-Écossais veulent un Canada fort dans lequel chaque partie est un partenaire consentant et ils comprennent que ceci signifie qu'il faut conclure une entente négociée avec le Québec.

Nous avons également noté un sentiment plutôt général que, de toutes les solutions possibles, une des pires serait la rupture du pays. On voit le Québec comme une partie essentielle du Canada et plusieurs ont reconnu qu'avec le départ du Québec,

ce qui resterait pourrait à peine être appelé "Canada". La région de l'Atlantique a en plus un intérêt pratique évident de voir à ce que l'unité nationale soit maintenue. Qu'arriverait-il de toutes ces choses canadiennes auxquelles nous sommes attachés si cette partie du pays qui nous relie au reste venait à disparaître? Que deviendraient alors nos institutions culturelles nationales ou notre position économique internationale? Pourrions-nous alors dépendre de la péréquation ou des autres transferts de fonds? Qu'arriverait-il alors des pêcheries dans le Golfe Saint-Laurent lorsqu'une nouvelle nation souveraine réclamerait ses eaux territoriales?

Le Comité ne se fait pas d'illusions : il n'y a aucun doute qu'une partie de l'opinion publique s'opposera avec clameur et vigueur à toute entente qui pourrait être acceptable au Québec. Toutefois, les arguments que nous avons entendus nous font croire que la conviction profonde et assez générale des Néo-Écossais est qu'ils veulent un Canada uni avec le Québec comme partenaire à part entière. Une réforme constituti8onnelle en ce sens sera acceptée, à condition que le prix de cette unité ne soit pas la fragmentation de la fédération ou l'affaiblissement du gouvernement national.

Ce que nous avons trouvé, c'est que l'option la plus acceptable est une reconnaissance du Québec comme une société distincte, pourvu :

a) qu'elle soit définie en des termes semblables à ceux du document qui présente la position du fédéral [i.e. la langue, la culture et le droit civil]; et

b) que les provinces continuent d'être des partenaires égaux au sein du Canada, reconnaissant que ceci exigera des compromis quant aux différences.

La valeur de cette solution relève surtout du fait qu'elle n'exige aucunement l'affaiblissement du gouvernement fédéral. Au contraire, elle offrirait une plus grande liberté de mouvement parce que l'autonomie du Québec dans des secteurs vitaux de sa survivance culturelle serait garantie. Un Québec qui ne se sentirait aucunement menacé dans le Canada peut devenir un partenaire actif et consentant dans le développement du pays entier.

La première condition relative à la reconnaissance de la société distincte découle de

la peur souvent exprimée vis-à-vis de la société distincte telle qu'elle a été définie dans l'Accord du Lac Meech. En effet, les gens ont dit au Comité que la société distincte telle que l'Accord l'avait présentée était fort mal définie et on ne l'avait pas comprise. Par ailleurs, on a reconnu de part et d'autre qu'après tout ce qui rend le Québec distincte, c'est **en fait** la langue et la culture de la majorité et le droit civil. Les gens acceptent plus facilement une reconnaissance constitutionelle de la société distincte lorsqu'elle est définie en ces termes, parce que c'est ça qu'ils voient comme étant distinctif pour le Québec.

Le support pour une société distincte diminue lorsque les gens pensent que ceci créerait une inégalité entre les provinces; d'où découle la deuxième condition. La société distincte est plus facilement acceptable lorsqu'elle est vue comme un exemple du principe général qui veut que les besoins spéciaux et uniques de chaque province devraient être adressés et reconnus. Les Néo-Écossais comprennent bien que l'égalité ne signifie pas que nous devons tous être traités de la même manière, mais plutôt d'une manière qui tienne compte de nos différences.

D'un autre côté, une solution qui est évidemment **inacceptable** au peuple, c'est toute décentralisation de pouvoir qui diminuerait la capacité du fédéral de rencontrer les besoins de toutes les provinces. Rencontrer les besoins spécifiques du Québec ne doit pas être un prétexte pour transférer aux autres provinces des pouvoirs dont elles n'ont aucun besoin véritable. Le Canada doit s'efforcer de rencontrer les besoins de toutes les régions du pays et, pour ce faire, it doit garder le pouvoir et les ressources nécessaires.

Si le Québec est une société distincte dans le Canada, toutefois, il en est de même pour les premières Nations. L'opinion publique veut que les revendications des autochtones en matière d'un droit à s'autogouverner eux-mêmes soient toutes deux des revendications semblables au droit à l'autodétermination. La population reconnaît donc l'obligation pour tous les gouvernements du pays de conclure une entente négociée avec les autochtones et que cette obligation s'applique tant au Gouvernement du Québec qu'à celui d'Ottawa et de toutes les autres provinces.

La communauté acadienne reconnaît le caractère distinctif du Québec qui repose en partie sur le fait que le Québec est la seule province avec une majorité de langue française et une minorité de langue anglaise. Les Néo-Écossais ont vite rappeler, toutefois, que ce qui donne **au Canada** un caractère distinctif est le fait qu'il y a dans notre pays une majorité de langue anglaise et une minorité de langue française. Cette minorité n'est donc pas limitée au Québec, mais elle est présente dans d'autres provinces comme la Nouvelle-Écosse. La communauté acadienne croit fermement que la seule obligation au Québec de promouvoir son caractère linguistique et culturel distinctif n'est pas une solution adéquate aux besoins des minorités linguistiques officielles à travers le pays. Une telle obligation devrait donc être doublée d'une obligation semblable de la part du Gouvernement fédéral et des autres provinces de promouvoir cette dualité. Un plus grand effort de la part de la Nouvelle-Écosse pour rencontrer les besoins culturels, linguistiques et éducationnels des Acadiens et des francophones de la province a également reçu une reconnaissance assez générale de la part des autres groupes. Des éducateurs, des jeunes, des hommes d'affaires et des individus non-francophones, par exemple, ont tous reconnu les importants bénéfices économiques, culturels et autres qui découlent d'une communauté acadienne bien vivante dans la Nouvelle-Écosse.

CHAPITRE IV

Le Québec dans le Canada: Avancer ensemble

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais sont d'avis que le Québec doit être un participant à part entière de la Fédération canadienne. Ils veulent un Canada fort où chaque partie est un partenaire consentant et ils comprennent que cela veut dire qu'on doit conclure une entente négociée avec le Québec.

2. Les Néo-Écossais comprennent que, de tous les dénouements possibles dans le débat constitutionnel actuel, la division du pays se situe parmi les pires.

3. L'engagement profond et très général des Néo-Écossais à un Canada uni avec le Québec comme partenaire à part entière l'emportera sur toute autre crainte qu'ils ont vis-à-vis une entente négociée pourvu que le prix de l'unité ne soit pas la fragmentation du pays ou l'affaiblissement du gouvernement fédéral.

4. Les Néo-Écossais trouvent que, de toutes les options possibles, celle qui est la plus acceptable est une reconnaissance du Québec comme une société distincte, pourvu:

   (a) qu'elle soit définie en des termes semblables à ceux du document qui présente la position du fédéral [c'est à dire la langue, la culture et le droit civil]; et

   (b) que les provinces continuent d'être des partenaires égaux au sein du Canada, reconnaissant que ceci exigera des compromis quant aux différences.

5. Les Néo-Écossais trouvent réellement **non** acceptable toute décentralisation de pouvoirs qui diminuerait la capacité du gouvernement fédéral de rencontrer les besoins de toutes les provinces. Rencontrer les besoins spécifiques du Québec ne doit pas être un prétexte pour accorder à toutes les provinces des pouvoirs dont elles n'ont pas réellement besoin.

6. Les Néo-Écossais croient que l'obligation pour tous les gouvernements du pays de conclure une entente négociée avec les autochtones du Canada s'applique autant au Gouvernement du Québec qu'à Ottawa et à toutes les autres provinces.

7. Les Néo-Écossais reconnaissent le besoin d'un plus grand effort de la part de la province pour rencontrer les besoins culturels, linguistiques et éducationnels des Acadiens et des autres francophones de la province, y compris une obligation constitutionnelle de préserver et de promouvoir la dualité linguistique du Canada.

CHAPITRE V

Le Canada : Un pays pour tous

"Nous voudrions voir un Canada qui garantit à tous la justice et l'égalité, abstraction faite du fait que vous êtes un homme ou une femme, riche ou pauvre, grand ou gras, noir ou blanc, sans égard à la couleur de votre peau ou la langue que vous parlez. Le Canada doit être un Canada pour tout le monde, parce que nous sommes tous Canadiens ... J'aimerais pouvoir souhaiter que, quand ma fille qui aura bientôt deux ans sera plus vieille qu'elle aura encore un Canada dans lequel elle pourra vivre."

Martha Brown, infirmière, Halifax

"Il me semble qu'il s'agit là du test fondamental ... jusqu'à quel point nous sommes un pays, bien que nous ayons des systèmes juridiques distincts ou des systèmes de gouvernement différents ou des points de vue différents. Pour moi, voilà la clef de toute la question : avons-nous des responsabilités envers les autres et voulons-nous une chance égale pour chacun?"

Anthony Scoggins, Port Hawkesbury

"Un gouvernement fédéral affaibli serait-il bon pour la Nouvelle-Écosse? Nos gouvernements provincial et municipal ont-ils la base fiscale ou les ressources requises pour assumer les responsabilités fédérales actuelles? La Nouvelle-Écosse pourrait-elle faire ce qu'il faut pour maintenir un état de vie canadien dans la Nouvelle-Écosse dans les domaines de la création d'emplois, de la sécurité des revenus, de la santé, de l'éducation et des autres ressources humaines? Les réponses à ces question est, tout simplement, non, nous ne pourrions pas."

Curtis Bird, président, conseil du Travail du District de Cumberland, Amherst

Les Néo-Écossais sont profondément attachés au Canada, à ce Canada dont l'évolution fut grandement marquée par les habitants de cette province longtemps avant 1867. Ils sont bien conscients et justement fiers du fait que, sans les efforts des Néo-Écossais, il n'y aurait pas eu de Canada du tout en ce 1er jour de juillet 1867.

Ensemble, grâce à cette grande affection pour le pays, cependant, nous avons entendu de nombreux Néo-Écossais exprimer une profonde inquiétude. Le Canada qui les tient tant à coeur est menacé. Il est menacé, bien sûr, par les tensions qui

existent entre le Québec et le reste du pays, tensions qui menacent de le séparer. Comme nous l'avons démontré dans notre Chapitre IV, les Néo-Écossais nous ont laissé entendre qu'ils veulent faire une contribution positive en vue de diminuer et même d'éliminer ces tensions, afin que le Québec sentent qu'il est un partenaire à part entière dans ce pays..

Le Canada si fermement ancré dans le coeur et l'esprit des Néo-Écossais est malgré tout aussi menacé à d'autres points de vue. Les Néo-Écossais se sont exprimés clairement et avec éloquence pour défendre le genre de société ouverte qu'ils veulent que le Canada soit et ils ont donné à notre Comité la responsabilité de transmettre leur message avec force et clarté non seulement à nos chefs politiques à Halifax, mais à tous les Canadiens de partout.

Les Néo-Écossais veulent que le Canada soit plus généreux, plus attentif et appuient davantage les régions les plus pauvres du pays. Les habitants de cette province veulent que l'on fasse un plus grand effort afin de montrer à **tous** les Canadiens et Canadiennes sans égard à leur sexe, origine ethnique, race, handicap, langue, culture, religion, âge, orientation sexuelle, statut social ou profession, qu'ils sont des Canadiens à part entière. Dans l'ensemble, les Néo-Écossais croient qu'il y a eu progrès dans ces domaines au cours des dernières années. Une grande exception dans leur esprit, c'est que le pays n'a pas fait de réel progrès envers la reconnaissance de la place des autochtones dans le Canada, oubli que les Néo-Écossais ont condamné de façon fort éloquente, comme le Comité a voulu le démontrer dans le Chapitre I de ce rapport.

Ce qui embarrasse le plus les Néo-Écossais, c'est que le progrès dans différents domaines est arrêté sinon renversé depuis quelques années. Ils jettent le blâme carrément sur le dos de leurs chefs politiques. Le Comité a entendu à plusieurs reprises combien les politiciens ignoraient les désirs de l'électorat en matière politique. Bien qu'il ne s'agisse pas toujours de questions constitutionnelles, maintes et maintes fois nous avons entendu la crainte, la peur et l'inquiétude occasionnées par les coupures dans les services postaux, dans les paiements de péréquation, à Radio-Canada, dans les services sociaux et éducationnels, à VIA rail et ailleurs, sans oublier bien sûr la question qui est toujours bien présente dans

l'esprit des Néo-Écossais : le déclin de l'économie en général et la croissance du chômage. Ce n'est pas là le Canada qu'ils ont essayé de bâtir et il ne correspond pas non plus à l'image qu'ils en ont. Les Néo-Écossais sont prêts à faire d'énormes sacrifices pour rendre le pays meilleur, mais nous avons souvent entendu la réflexion que le gouvernement demande trop facilement des sacrifices, que leur fardeau est injuste et que les résultats sont décourageants.

Naturellement, l'opinion publique sur la Constitution est façonnée par ceci. Si la Constitution est la loi fondamentale du pays, alors les Néo-Écossais veulent qu'elle apporte la contribution la plus complète et la plus pratique aux valeurs auxquelles ils tiennent tant. Les Néo-Écossais en général, comme tant de Canadiens, ne sont pas experts sur les aspects techniques de la Constitution et ils ne s'entendent pas toujours sur la meilleure manière de protéger leurs valeurs dans la Constitution. Sur la question des valeurs mêmes, cependant, leur message est sans équivoque.

Tout au long de nos audiences publiques et par d'autres contacts que nous avons eus avec la population, le Comité s'est efforcé de faire ressortir avec certitude ces valeurs et de les placer dans un contexte constitutionnelle. Ayant fait cela pour un certain nombre de thèmes particuliers dans les premiers chapitres , le Comité a jugé bon de conclure ce rapport avec une vue d'ensemble du genre de Canada dans lequel les Néo-Écossais nous ont dit qu'ils voudraient vivre. Pour fins de convenance, nous avons ramené à trois grands thèmes tout ce que les Néo-Écossais nous ont dit de façon générale du Canada qu'ils veulent : un Gouvernement national fort; les programmes sociaux; et la Nouvelle-Écosse et le Développement économique.

UN GOUVERNEMENT NATIONAL FORT

Les Néo-Écossais croient qu'eux-mêmes et tous les Canadiens sont bien servis par un gouvernement fort à Ottawa et ils ne veulent aucunement que les amendements à la Constitution affaiblisse la capacité du gouvernement fédéral de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique, culturel et social du pays.

D'un domaine à l'autre les gens nous ont parlé du rôle clef qu'Ottawa joue dans leur vie. Les organismes culturels ont parlé de l'importance des institutions culturelles nationales comme Radio-Canada, l'Office national du Film, la Galerie nationale et le Conseil des Arts du Canada et de leur contribution au développement de la culture canadienne. Les Acadiens ont parlé de l'importance des institutions bilingues et de l'appui fédéral aux communautés des minorités linguistiques officielles à travers le pays. L'industrie de la pêche nous a rappelé l'importance d'une autorité nationale forte pour gérer les réclamations concurrentielles des cinq provinces au poisson sur les bancs de pêche de la côte de l'Atlantique. Les groupes qui se préoccupent de la protection de l'environnement ont mis l'accent sur le fait que la pollution ne reconnaît aucune frontière, d'où la nécessité d'avoir une réglementation nationale forte.

Ces quelques réclamations sectorielles clefs, toutefois, ne sont que des exemples d'un sentiment vaste et fondamental que ce qu'il faut au Canada, c'est un gouvernement national fort capable de maintenir l'unité nationale, de renforcer l'économie, d'établir des standards de vie nationaux, de réaliser l'égalité sociale à travers le pays. Une partie de cet engagement envers l'unité nationale et à l'égalité sociale se trouve déjà dans la Charte des droits et libertés, que nous avons discutée au Chapitre III. Ce que nous voulons explorer davantage ici, c'est la ferme conviction des Néo-Écossais que les responsabilités fédérales déjà mentionnées vont la main dans la main avec la responsabilité de redistribuer la prospérité des Canadiens en maintenant les programmes sociaux et en réduisant les disparités régionales.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Les Néo-Écossais sont d'avis que nos programmes sociaux doivent être maintenus, protégés et promus à travers le pays. Ceci comprend la protection hospitalière et l'assurance maladie universelle, l'assurance chômage et toute la gamme de programmes qui assurent un niveau d'aide à tous les Canadiens. On a même exprimé le désir de changer cette liste de programmes pour en ajouter d'autres, en particulier un revenu annuel garanti. Ces efforts pour atteindre un niveau d'égalité sociale font partie de ce que les Néo-Écossais reconnaissent comme ce qui nous

distingue en tant que Canadiens; ils font partie des valeurs qui nous unissent tous ensemble.

Le Comité réalise que la question de la meilleure manière de poursuivre cet objectif d'égalité sociale par la préservation, la protection et la promotion des programmes sociaux nationaux fait partie du débat constitutionnel. On nous a en réalité proposé diverses solutions. Le mouvement syndical, par exemple, s'est montré très en faveur d'un engagement constitutionnel non-exécutoire à maintenir certains niveaux de programmes sociaux, semblable à la recommandation du Gouvernement de l'Ontario d'avoir une "Charte sociale". D'autres personnes se disent inquiètes devant l'incertitude des conséquences fiscales ou autres à long terme de tels changements. Ces différences de détails mises à part, les Néo-Écossais étaient très clairs sur la question de la **substance** : on n'acceptera aucun changement qui portera atteinte à ces programmes.

LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vouloir un gouvernement central fort ne signifie pas, pour les Néo-Écossais, qu'ils veulent un gouvernement provincial faible. Les Néo-Écossais comprennent et supportent la diversité et la flexibilité que le fédéralisme rend possible et ils veulent que leur gouvernement soit pleinement actif dans son champ de responsabilité constitutionnelle. Ils veulent aussi qu'il ait les ressources nécessaires pour promouvoir activement et vigoureusement les intérêts des Néo-Écossais.

Par ailleurs, c'est avec peine qu'on reconnaît les restrictions imposée à la Nouvelle-Écosse et aux Néo-Écossais par les niveaux inégaux de développement et d'activité économique à travers le pays. Seuls, nous ne pouvons pas nous permettre les services auxquels nous, en tant que membres à part entière et contribuant de la communauté nationale, avons droit. Nous ne pouvons pas le faire maintenant ni dans un avenir rapproché.

Les Néo-Écossais ne ressentent aucune fierté de se voir dans cet état de dépendance. Cette frustration de longue date se complique et s'aggrave,

cependant, par une nouvelle crainte : celle du retrait de l'engagement par les régions les plus riches du Canada envers les plus pauvres. Les Néo-Écossais ont l'impression que le Canada a été fondé sur une série de compromis, compromis entre les régions, entre les groupes linguistiques et entre les générations. Le compromis qui les touche de plus près est ceci : les Canadiens de partout, peu importe leur niveau de développement économique ou de protection, ont droit aux services du gouvernement à un niveau comparable. Dans le cas des provinces pauvres, ceci devait se réaliser par le transferts de fonds provenant des provinces riches. Pour les Néo-Écossais, ce compromis semble être en train de s'effriter.

En plus de la perte de divers services tels que VIA rail et les bureaux de poste ruraux que nous avons déjà mentionnés, les Néo-Écossais s'alarment devant deux autres tendances. La première, c'est le refus croissant de respecter les paiements de transferts et la péréquation qui permettraient de rencontrer nos besoins. La deuxième, c'est la redéfinition des relations économiques dans le contexte nord-américain découlant de l'entente du Libre-Échange. Dans une période de changement économique pénible pour le pays entier, ses parties les plus vulnérables semblent forcés de porter une part disproportionnée du fardeau. D'autant plus qu'avec la disparition des tarifs, les économies de l'Ontario et du Québec devient de plus en plus orientées vers le sud plutôt que vers l'est et l'ouest. Ainsi, l'accouplement puissant de l'autosatisfaction et de la générosité que la péréquation et les transferts signifiaient pour le Canada central semblent tout-à-coup se séparer.

Ce n'est pas toujours facile de voir comment rattacher certaines de ces questions à la Constitution, parce qu'elles ont plutôt l'air de questions rattachées à la vie politique ou de politiques tout court. Ce n'est toutefois pas le cas avec les efforts pour réduire les disparités économiques régionales ou avec la politique de péréquation. Qu'il s'agit là d'articles du "paquet" confédératif actuel a déjà été reconnu dans la Constitution de 1982 par l'**Article 36**. Bien que le principe de la péréquation soit protégé dans cet Article, on n'y fait aucune mention du niveau de support, ce qui laisse les provinces moins riches à la merci des caprices d'Ottawa. Les Néo-Écossais désirent donc voir cet **Article 36** amélioré afin de rendre les obligations d'Ottawa et des provinces plus rigides et plus explicites.

Sur la question des disparités économiques régionales **en soi**, nous avons entendu des rapports assez variés sur leurs causes et plusieurs solutions pour y remédier. Bien qu'il n'y avait aucun consensus sur les méthodes spécifiques de stimuler l'économie dans cette région par des moyens constitutionnels, il y avait quand même un consensus indiscutable : que les gouvernements à tous les paliers et de toutes les couleurs doivent ménager aucun effort pour promouvoir ici une croissance économique viable. Maintes et maintes fois nous avons entendu exprimé l'opinion que les problèmes de cette région sont d'abord et surtout des problèmes économiques et **non pas** des problèmes constitutionnels, bien qu'il y eut une reconnaissance assez générale que la solution de nos problèmes constitutionnels est un premier pas essentiel envers une action nationale effective pour traiter de nos problèmes économiques.

CHAPITRE V

Le Canada : Un pays pour tous

SOMMAIRE

1. Les Néo-Écossais désirent faire une contribution positive pour faire voir au Québec qu'il est un partenaire à part entière et qu'il a une contribution à apporter au Canada.

2. Les Néo-Écossais veulent que le Canada soit plus généreux envers, ait plus de soin et donne un plus grand appui aux régions les plus pauvres du pays. La population de cette province désire également qu'on fasse de plus grands efforts pour faire en sorte que, abstraction faite du sexe, de l'origine ethnique, de la race, des handicaps, de la langue, de la culture, de la religion, de l'âge, de l'orientation sexuelle, du statut social ou de la profession, **tous les Canadiens** soient des citoyens à part entière.

3. Les Néo-Écossais condamnent de façon non-équivoque l'échec du pays dans l'élaboration d'un statut convenable pour les autochtones dans le Canada.

4. Les Néo-Écossais veulent que tout changement constitutionnel n'affaiblisse aucunement la capacité du gouvernement fédéral de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique, culturel et social du pays. Ils veulent surtout un gouvernement fédéral qui sera capable :

   a) de maintenir l'unité nationale;
   b) de renforcer l'économie;
   c) d'établir des standards nationaux;
   d) de réaliser l'égalité sociale;
   e) de redistribuer les richesses des Canadiens.

5. Les Néo-Écossais désirent que nos programmes sociaux soient maintenus, protégés et promus à travers le pays. Aucun amendement constitutionnel qui met en danger ces programmes ne sera acceptable.

6. Les Néo-Écossais ne veulent pas voir l'érosion du présent rôle du gouvernement fédéral dans la distribution de programmes sociaux et économiques nationaux avec des objectifs et des standards nationaux. Les Néo-Écossais veulent que le pouvoir d'achat du fédéral demeure inchangé par rapport aux disparités régionales, personnelles ou sociales.

7. Les Néo-Écossais comprennent et appuient la diversité et la flexibilité que le fédéralisme rend possible et ils veulent que leur gouvernement provincial prennent une part très active en ce qui a trait à sa juridiction constitutionnelle. Ils veulent aussi que la province possède les ressources indispensables pour promouvoir activement et vigoureusement les intérêts des Néo-Écossais.

8. Les Néo-Écossais veulent qu'on intensifie la politique de péréquation ainsi que les efforts pour diminuer les disparités économiques régionales. Le moindre qu'on puisse faire serait de renforcer l'**Article 36** de la **Loi Constitutionnelle de 1982** afin d'affermir et de rendre plus explicites les obligations d'Ottawa et des provinces à cet égard.

9. Les Néo-Écossais veulent que tous les gouvernements ne ménagent aucun effort en vue de promouvoir dans cette province une croissance économique soutenue et permanente.

LA PROCHAINE ÉTAPE

Le gouvernement, en consultation auprès des chefs des deux partis de l'opposition, a donné à ce Comité le mandat "*d'identifier la gamme des options constitutionnelles qui sont les plus acceptables pour les Néo-Écossais*". En considération la meilleure façon d'accomplir cette tâche, les membres du Comité ont reconnu leur responsabilité de rencontrer autant de monde que possible. Le besoin d'informer les gens des questions constitutionnelles était clair, de stimuler la discussion et le débat, et d'impliquer des groupes qui sont trop souvent ignorés lors de telles consultations.

Dans la poursuite de ces objectifs, les membres du Comité ont appris bien des choses à propos de la consultation publique sur la Constitution au cours des derniers mois. Étant donné que le public néo-écossais demande des consultations meilleures et plus efficaces, certaines recommandations sur le processus d'amendement de la constitution s'imposent.

Les Néo-Écossais ont dit au Comité qu'ils étaient satisfaits de plusieurs aspects du processus qu'on a utilisé en Nouvelle-Écosse. Ils se disent particulièrement impressionnés des efforts des trois chefs de partis politiques de rassembler un Comité qui de fait et en apparence était en grande partie représentatif de la diversité de la population de la Nouvelle-Écosse. Plusieurs personnes ont exprimé leur regret de voir que les membres de l'Assemblée législative étaient, en comparaison, si peu représentatifs. Le précédent créé est essentiel est devrait devenir la norme à l'avenir. Ce serait, quand même, fort approprié d'ajouter un/une jeune membre.

D'un autre côté, le temps qui nous était alloué pour réaliser cette consultation populaire était très limité. Ceci a présenté bien des problèmes pour les groupes communautaires et bénévoles dont les membres sont dispersés, qui n'ont pas d'employés à temps plein et qui avait besoin de beaucoup de temps pour développer des opinions sur un thème aussi complexe. Le Comité recommande qu'à l'avenir on accorde assez de temps au public pour étudier les questions et préparer leurs réponses. Il faudrait également accorder beaucoup plus de temps pour faire les consultations mêmes.

Plusieurs groupes communautaires ont très peu de ressources, parce qu'ils représentent souvent des groupes marginaux de la société canadienne, tels que les femmes, les noirs, les groupes ethniques et les handicapés. Des articles spécifiques de la Constitution tels que la Charte des droits et libertés, ou la division des pouvoirs, ont de très grandes implications dans la vie quotidienne de plusieurs de ces groupes, mais la longue histoire de négligence et de discrimination fondée sur la race, le sexe, le salaire ou les aptitudes, a découragé bien des gens d'essayer d'influer le processus décisionnel. Il est donc très clair qu'il faut faire des efforts exceptionnels pour inclure de tels groupes dans les consultations.

Les membres du Comité sont heureux d'avoir pu offrir leur temps comme contribution à l'unité nationale et au bien-être de la province. La participation des membres individuels du Comité, toutefois, a été limitée à divers degrés, ceci parce qu'ils ont dû s'acquitter de cette tâche tout en faisant leur travail habituel. Vu le temps que les membres ont dû consacrer à l'étude des questions, à participer à la planification des consultations et à consulter de façon intensive le peuple dans des milieux fort variés, ç'aurait été préférable d'avoir des membres d'un Comité à plein temps.

Les membres de ce Comité ont accepté un mandat qui exigeait des consultations publiques. En comparant le nombre de personnes qui ont assisté et le nombre des participants à nos assises publiques avec celles d'autres comités semblables à travers le pays, l'effort de la Nouvelle-Écosse était sûrement un des mieux réussis. Le Comité s'est vite rendu compte, toutefois, des limitations des audiences publiques comme un moyen d'atteindre le public et d'entendre leurs points de vue. Ça peut être une expérience traumatisante pour un individu de se présenter au microphone, dans une grande salle communautaire, pour s'adresser à un grand comité. La question peut paraître complexe et tous les yeux sont braqués sur celui ou celle qui fait la présentation. On enregistre toutes les paroles et il peut y avoir des questions des membres du Comité qui sont provocatrices.

Le format des audiences publiques peut et devrait à l'avenir être augmenté par d'autres formes de consultation. Par exemple, les deux réunions avec les Micmacs ont été jugées très bien réussies. Le Comité s'est rendu dans les communautés et a rencontré les Micmacs dans un local qui leur était familier. Les chefs de la communauté ont organisé et ont dirigé les réunions et c'était clair que le Comité était là pour écouter et pour s'enquérir, mais non pas pour contrôler le processus. Des efforts semblables devraient être faits pour rencontrer d'autres groupes dans leur propre milieu : les noirs, les femmes, les handicapés, des personnes à revenu modique, des travailleurs, etc.

Les membres de ce Comité ont accepté d'aider les chefs des trois partis politiques de la Nouvelle-Écosse à découvrir ce que la population pensait d'un certain nombre de questions constitutionnelles qui tracassaient ces chefs. Le Comité avait également reçu le mandat de faire un rapport sur toute autre question constitutionnelle qui préoccupait les Néo-Écossais.

Le document consultatif [*POUR MIEUX NOUS ENTENDRE*], préparé par le Gouvernement, en consultation avec des deux chefs des partis de l'opposition, a été utile quoique très insuffisant en soi comme outil pour aider le Comité à bien juger l'opinion publique. À l'avenir, les membres d'un tel comité devraient être pleinement et directement impliqués dans chacune des étapes de la planification et de l'exécution de tous les outils de consultation, qu'il s'agisse de documents consultatifs ou autres. De tels outils devraient être adaptés aux divers niveaux de compréhension qui se trouvent dans la population en général et, autant que possible, devraient être simples, clairs et non techniques. Ils devraient également couvrir **tous** les aspects des questions constitutionnelles.

Le Comité espère donc que les conclusions de ce rapport reflètent ce que les Néo-Écossais nous ont dit. Un processus efficace de consultation populaire, toutefois, va au-delà des échanges d'information et d'opinions. Il comprend un dialogue par lequel tous les participants sont capables d'apprendre et peut-être aussi de changer d'idée, ce qui nécessite une éducation du public et une discussion continues.

Le Comité croit que les conditions de son mandat ont été rencontrées à l'intérieur de la période de temps qui lui était alloué. La prochaine étape suppose donc que le Gouvernement sera directement engagé dans le processus de consultation populaire au fur et à mesure que le débat constitutionnel va se développer. Le rôle du Gouvernement c'est donc de promouvoir le processus d'éducation du peuple et d'entamer le débat sur les questions constitutionnelles. Il s'agira donc de s'assurer qu'on a suffisamment de temps et de ressources à sa portée pour permettre l'entière participation de toutes les communautés d'intérêts pour que tous les groupes qui constituent la société Néo-Écossaise deviennent des partenaires à part égale dans l'amendement de la Constitution.

Le Comité invite donc le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse à entamer la prochaine étape.

ANNEXES

ANNEXE I

RAPPORT SUR LES COMMUNICATIONS

Lorsqu'il a été formé, en juin 1991, le Comité de Travail de la Nouvelle-Écosse sur la Constitution [le CTNEC] a compris qu'une stratégie compréhensive et inclusive de communications était cruciale s'il voulait rejoindre le plus de Néo-Écossais possibles.

Le CTNEC s'est efforcé de faciliter la tâche des Néo-Écossais intéressés à présenter leurs opinions sur les questions constitutionnelles en ayant recours à différents moyens, entre autres : des réunions publiques, une ligne téléphonique sans frais, un numéro de télécopieur, des mémoires écrits et des questionnaires.

Les membres du Comité ont également accepté de prêter leurs services en visitant des écoles, des clubs sociaux et des groupes communautaires à travers la province pour permettre l'échange d'opinions sur différentes options constitutionnelles.

Le CTNEC se réjouit de la participation populaire, du fait qu'environ 450 000 Néo-Écossais ont été représentés par le biais des présentations soumises au CTNEC soit durant les audiences publiques soit dans les mémoires envoyés au Comité.

Le CTNEC a également reçu une excellente collaboration des médias à travers la Nouvelle-Écosse.

Nous présentons ici un résumé des efforts du Comité de Travail de la Nouvelle-Écosse sur la Constitution.

Réunions Publiques

Il y eut 15 réunions publiques dans diverses localités à travers la Nouvelle-Écosse.

Un total de 951 personnes ont assisté à ces réunions publiques. De ce nombre, 226 ont fait des présentations au CTNEC.

La traduction simultanée en français était disponible à deux des réunions publiques; à deux autres, on avait la traduction en langue micmaque; à trois autres, on s'est servi du langage par signes, ceci à la suggestion de la Société des Sourds de la Nouvelle-Écosse.

Un court vidéo a été préparé pour expliquer les principales questions constitutionnelles. Ce vidéo a servi lors des réunions publiques pour présenter le sujet aux personnes présentes.

Communiqués et conférences de presse

Le 23 juillet 1991 : Communiqué de presse présentant les activités du CTNEC, à sa première réunion de la veille; expliquant les efforts en vue des communications; donnant du poids au mandat du Comité.

Le 12 août 1991 : Conférence de presse pour présenter les membres du CTNEC, discuter son mandat, faire connaître les dates des réunions publiques suggérées et annoncer divers moyens qui permettront aux Néo-Écossais d'exprimer leurs opinions.

Le 12 août 1991 : Communiqué de presse présentant les stratégies de communication et les dates des réunions publiques suggérées.

Le 4 septembre 1991 : Communiqué de presse présentant une liste améliorée des réunions publiques.

Le 9 septembre 1991 : Conférence de presse pour faire connaître le plan final et le format des réunions publiques; pour dire ce que le Comité a fait jusqu'à date.

Le 9 septembre 1991 : Communiqué de presse pour faire connaître ce plan indiquant les dates, les heures et les lieux des réunions publiques.

Le 23 octobre 1991 : Communiqué de presse pour dire que le 1 novembre est la date limite pour les présentations et résumer la façon de les soumettre au CTNEC.

Le 8 novembre 1991 : Conférence de presse donnant le nombre de Néo-Écossais qui ont exposé leurs opinions de différentes manières; le président a exprimé la reconnaissance du CTNEC à la population de la Nouvelle-Écosse et aux média.

Le 8 novembre 1991 : Communiqué de presse présentant différentes statistiques se rapportant à la réponse des Néo-Écossais aux efforts de consultation du CTNEC.

Les annonces

En tout, 36 annonces ont paru dans 30 journaux en Nouvelle-Écosse pour annoncer les dates, heures et lieux des réunions publiques. [Circulation : environ 300 000]

Ces annonces donnaient aussi le numéro de téléphone sans frais, le numéro du Télécopieur et l'adresse du CTNEC.

Le dépliant de septembre de Maritime Telephone and Telegraph *"Exchange"* soulignait les efforts du CTNEC, présentait les activités du Comité et expliquait aux Néo-Écossais comment présenter leurs vues. [Circulation : environ 300 000 foyers]

Dans le numéro d'automne 1991 de la *"Nova Scotia Power Corporation" "Current News"* paraissait un article sur le CTNEC présentant le mandat du Comité et disant aux Néo-Écossais comment faire connaître leurs opinions. [Circulation : environ 300 000 foyers]

Des annonces de service à la population présentant les lieux des réunions publiques furent distribués à tous les postes de radio et de télévision de la province.

Document consultatif

Le document consultatif préparé par le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse intitulé *"Pour mieux nous entendre"* fut imprimé sans frais par tous les principaux journaux de la province. [Circulation : environ 250 000]

Le CTNEC en a distribué 100 000 copies additionnelles par le courrier, aux réunions publiques, dans les écoles et dans les quelque 200 bureaux de poste de la province.

Des copies du document consultatif furent également distribuées en français, en gros caractère et en braille et il était aussi disponible sur audio-cassette.

Questionnaires

Un questionnaire faisait partie du document consultatif. Le CTNEC a reçu 1 168 questionnaires complétés.

Communications écrites

Le président a fait parvenir 1 000 lettres personnelles à tous les individus, chefs communautaires et groupes concernés que le CTNEC a pu identifier, en y ajoutant le document consultatif, la liste des réunions publiques et les invitant à participer. On les invitait également à remettre cette information à d'autres personnes intéressées.

Le président a écrit à tous les 58 journaux de la province pour expliquer le mandat du CTNEC et inviter les journaux à appuyer les efforts du CTNEC.

L'agent des communications a écrit à chacun des débouchés des médias de la province pour leur faire connaître le CTNEC, son mandat et sa disponibilité pour leur fournir de l'information et des mises à jour à mesure que le travail du Comité avance.

Projets des écoles

Près de 100 écoles de tous les districts scolaires de la province ont réalisé des projets sur la constitution. [Voir Annexe IV]

Une présentation vidéo a été produite et distribuée aux écoles pour les aider avec leurs projets de classe.

Plusieurs classes ont participé aux réunions publiques.

Discours prononcés par les membres du CTNEC

Des membres du CTNEC ont participé aux réunions de 12 associations différentes où ils ont prononcé des discours devant environ 1 100 personnes.

Ligne téléphonique sans frais

Un total de 210 messages furent enregistrés par le biais d'une ligne téléphonique sans frais.

Présentations écrites

Le CTNEC a reçu un total de 116 présentations écrites.

ANNEXE II
Intervenants aux Audiences Publiques

Dartmouth, le 23 septembre 1991

Mr. Windston Settle
Mr. Kevin MacLean
Mr. Craig Fry
Ms. Kim Smith
Ms. Nichola Wilson
Mr. Jim Isaac
Mr. Burpee
Dr. John Savage
Mr. Hugh MacLellan
Mr. Orillio Sablone
Mr. Pat Savage
Mr. MacLellan
Mr. Joe Morley
Ms. Barbara Till
Mr. Don Keith
Mr. Byrne Williams
Mr. Hugh MacLellan
Mr. Lauchlin Fredericks
Mr. Paul Jardine
Ms. Laura Arnold
Ms. Audrey Samms
Ms. Nancy Tarkka
Ms. Cathy Neilson
Mrs. E. Durling
Mr. Jack Rowe
Mr. Don Pyle
Ms. Joan Keith
Mr. Chris Elson
Mr. James Mellon
Dr. James Smith
Mr. Osborne
Mr. Rick Williams
Mr. Williams

Kentville, le 24 septembre 1991

Mr. Burpee Fuller
Ms. Peggy Hope Simpson
Mr. Peter Harrison
Mr. Graham King
Mr. Harrison
Nicholle Bellefontaine
Mr. David Greener
Mr. Harry Cook
Mr. John Murphy
Ms. Jan MacKinnon
Ms. Ellen Mouratis
Ms. Valerie Rayfuse
Ms. Kathleen Holmes
Ms. Mary Dewolfe
Mr. John Jacobs
Ms. Leslie Brown
Mr. Don Fraser

Amherst, le 25 septembre 1991

Ms. Kim Cail
Mr. Dick Rothschild
Mr. Bob Salter
Mr. Morris Haugg
Mr. Dan Corbett
Mr. Dick Beswick
Mr. Greg Ross
Mr. Stan Rodenizer
Mr. Lloyd Jackson
Mr. Curtis Bird
Ms. Barbara Jack
Ms. Mayda Fellini
Mr. Richard Hinners
Mr. Ben Fairbanks
Mr. Gerry Martin
Mr. Dick Beswick
Mr. Joe Chapman

Port Hawkesbury, le 30 septembre 1991

M. Paul Comeau
Mr. Alan Bernard
Mr. Frank Fraser
Mr. Berkley Guthro
Mr. Anthony Scoggins
Mr. Thomas Kearsey
Mr. Gary Sampson

Mme. Monique Jarved
M. Michel deNoncourt
M. Robert Fougère
M. Ben Samson
Mr. Hugh McLean
M. Gabriel LeBlanc

Sydney, le 1 octobre 1991

Mr. Bill English
Mr. James Guy
Mr. Stephen MacLean
Ms. Germaine Gould
Mr. Brian McIntosh
Mr. Kevin Little
Mr. Wesley Stubbert
Mr. Joey Donovan
Mr. Evo Dipierro
Mr. Walter MacKinnon
Mr. Gary Corsano
Mr. Evan Lloyd
Mr. Walter MacKinnon
Mr. Kevin Kierans

Mr. Evan Scott
Mr. Dan McRury
Mr. Don Morrison
Mr. Bruno Marcocchio
Mr. Charles M. Musial
Mr. Gerard J. Maxner
Mr. Arthur Harrier
Mr. Bruce McDonald
Mr. Stephen Carroll
Mr. Henry Bradford
Mr. Rafael Gomes Morales
Professor Bhaliea Naidu
Mr. Gary Corsano
Mr. Michael McPhee

Eskasoni, le 2 octobre 1991

Mr. Will Basque
Ms. Rosie Basque
Mr. Albert Julian
Dr. Marie Battiste

Ms. Murdena Marshall
Ms. Belinda Bernard
Ms. Margaret Johnson

Halifax, le 7 octobre 1991

Ms. Stella Lord
Mr. Charlie MacDonald
Mr. Ken Farguharson
Mr. Jonathan Stewart
Ms. Zilpha Linkletter
Ms. Irene Hilchie
Mr. Vincent Calderhead
Mr. Charlie MacDonald
Mr. Michael Munday
Mr. Gregory MacAskill
Ms. Carol Beatty
Mr. Andrew Terris
Mary Sparling
Mr. Jim Guild
Ms. Nancy Kehoe
Mr. Gerry Fogarty
Mr. Brian Young
Mr. Arthur Donahoe
Mr. Brian Miller
Mr. Michael MacLeod
Mr. Kenneth Wood

Mr. Kevin McSweeny
Dr. John Savage
Mr. Leonard Kitz
Ms. Monique McFarlane
Mr. Charles Phillips
Ms. Myrna O'Brien
Mr. David Stewart
Ms. Shelagh MacKenzie
Mr. Stewart Francis
Mr. Jeremy Akerman
Ms. Maxine Shepard
Mr. Les Holloway
Michael MacLeod
Mr. Morris Givner
Mr. George Hawkins
Mr. Michael Duda
Mr. Brian Davis
Ms. Martha Brown
Ms. Gloria Brasseau-Cheval
Ms. Doris Renee Hilder
Mr. Edwin Ruben

Shubenacadie, le 8 octobre 1991

Ms. Sandy Maloney
Mr. Kevin Christmas
Mr. Scott Taylor
Mr. Colin Cruise
Chief Reg Maloney
Mr. Curtis Clarke

Mr. William Jenkins
Mr. Dave Brooks
Ms. Norma Bernard
Mr. Bernard Larussic
Mr. Frank Fawson
Mr. Fred Canavan

Stellarton/New Glasgow, le 9 octobre 1991

Mr. Tom MacLean
Mr. Derrick Curley
Mr. Jack Blakeney
Mr. Scott Adamson
Mr. Charlie Sutherland
Mr. Everett Baudoux
Mr. Ian Austin
Ms. Eileen MacLeod

Mr. Everett Baudoux
Mr. Allan Gordon
Ms. Peggy Mahon
Mr. Geoff Brown
Mr. Doug Simpson
Mr. Gerry O'Pray
Mr. Joe Van Buskirk

Church Point/ Pointe-de-L'Église, le 15 octobre 1991

M. Réal Boudreau
M. Léger Comeau
Mme. Murielle Comeau
Mr. James Crombie
M. Albert Gaudet
M. Paul Thimot
Mme. Marie-Adele Deveau
M. André-Éloi Thomas
M. Gilles LeBlanc
M. Ronald Bourgeois
M. Brian Empson
Mme. Lisa Deveau
M. Emile Dugas
Mme. Eileen Amirault
M. Ashley Manzer

Yarmouth, le 16 octobre 1991

Mrs. Jeannie Tushaus
Ms. Christy Allen
Dr. Peter Loveridge
Mr. Ted Sollows
Mr. John Dyson
Mme. Pauline D'Entremont
Ms. Lynn Sitland
Ms. Patricia MacConnell
M. Maurice LeBlanc
M. Réal Boudreau

Bridgewater, le 17 octobre 1991

Mr. Hugh Sproule
Ms. June McGinley
Mr. John Croft
Ms. Melinda Scott
Ms. Deanna Frankton
Mr. John Ross
Mr. Martin Rudy Haase
Dr. K.J. Ghandi
Mr. Rick Clarke
Mr. Robert Finck
Ms. Patti Munroe
Ms. Krysta Wambolt
Ms. Sarah Feltham
Mr. Douglas Rhodenizer
Mr. Larry Wark
Mr. Wylie Johnson
Ms. Irene Hilchie
Mr. Greg Blanchard

ANNEXE III

ORGANISMES ET PARTICULIERS AYANT FAIT UNE PRÉSENTATION AU COMITÉ DE TRAVAIL

A. ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS AUPRÈS DU COMITÉ DE TRAVAIL

NOM	CHAMPS D'INTÉRÊT PRINCIPAUX
Affordable Housing Assoc. of N.S.	Le logement
Alliance for the Preservation of English in Canada	La langue
Association des Acadiennes Acadians	Les femmes
Canadian Auto Workers (NS)	Les travailleurs syndiqués
Canadian Club of Halifax	Le bénévolat
Canadian Congress for Learning Opportunities for Women	Les femmes L'éducation
Canadian Federation of Independent Business Atlantic Region	Les PME L'industrie
Canadian National Institute For the Blind (CNIB)	Les handicapés
Canadian Parents for French Youth	L'éducation
Canadian Research Institute for Advancement of Les femmes	Les femmes
Canadian Union of Public Employees	Les travailleurs syndiqués
Cape Breton Coalition for Environmental Protection	L'environnement Les groupes communautaires

Chrysalis House Shelter (Annapolis Valley)	Les femmes Les groupes communautaires
Comité de Jeunesse d'Argyle Acadians	La jeunesse Les groupes communautaires
Comité des parents/profs. de Chéticamp	Les Acadiens L'éducation Les groupes communautaires
Comité régional de Clare	Les Acadiens Les groupes communautaires
Comité régional d'Argyle	Les Acadiens Les groupes communautaires
Conseil culturel de la N.É.	La culture Les arts Les Acadiens
Conseil Jeunesse provincial Acadians	La jeunesse
Co-op Atlantic	Le mouvement coopératif
Co-operative Housing Federation of Nova Scotia	Le logement
Cumberland District Labour Council	Les travailleurs syndiqués
Disabled Persons' Commission	Les handicapés
École Petit de Grat	L'éducation Les Acadiens La jeunesse Les groupes communautaires
Fédération acadienne (FANE)	Les Acadiens
Fédération des parents Acadiens de la N.É.	L'éducation Les Acadiens
Festival Acadien	Les Acadiens Les groupes communautaires

Friends of the Dartmouth Common	L'environnement Les groupes communautaires
Greenpeace	L'environnement
Halifax Board of Trade	Le commerce L'industrie
Halifax/Dartmouth District Labour Council	Les travailleurs syndiqués
Indian Brook Reserve Band Council	Les autochtones
Marine Workers Federation of N.S.	Les travailleurs syndiqués
Metro Community Law Clinic	Les groupes communautaires
Mi'kmaq Grand Council	Les autochtones
Municipality of the Co. of Cape Breton	Les municipalités
Municipality of the District East Hants	Les municipalités
Municipality of District of Uniacke	Les municipalités
National Action Committee on the Status of Women (NS)	Les femmes
NS Advisory Council on the Status of Women	Les femmes
NS Coalition on Arts and Culture	La culture Les arts
NS Confederation of University Faculty Associations	L'éducation
NS Federation of Labour	Les travailleurs syndiqués
NS Gov't Employees Union	Les travailleurs syndiqués

NS Gov't Retired Employees Association	L'âge d'or Les travailleurs syndiqués
Pentz Elementary School (Bridgewater)	La jeunesse L'éducation
Provincial Alliance of Black Organizations	La population noire
Royal Canadian Legion NS Command	Les anciens combattants L'âge d'or
Seafood Producers Assoc. of N.S.	La pêche Le commerce L'industrie
Sobey's Inc.	L'industrie
Second Storey Women's Centre (Bridgewater)	Les femmes Les groupes communautaires
Students' Commission	La jeunesse
Students of E.Hants Rural High School	La jeunesse L'éducation
Town of Liverpool	Les municipalités
Truro & District Labour Council	Les travailleurs syndiqués
Union of Nova Scotia Indians	Les autochtones
Union of N.S. Municipalities	Les municipalités
Université Ste-Anne	L'éducation La culture Les Acadiens
Veterans Against Nuclear Arms	Les anciens combattants Les groupes communautaires
West Pictou Consolidated School	La jeunesse L'éducation
Women's Action Coalition of N.S	Les femmes

B. PARTICULIERS AYANT REMIS UN MÉMOIRE ÉCRIT AU COMITÉ DE TRAVAIL

Akerman, Jeremy, Halifax
Anderson, Chester, Malagash
Andrew, Arthur, Hon. Prof.,Halifax
Baudoux, E.L., DSO, DFC,O.St.J.,C.D., Merigomish
Bradford, Henry M., Marion Bridge
Bridgeo, W.A. Prof., Halifax
Carrier, N., Shelburne
Channon, Owen, Rev., Dartmouth
Cook, Harry, Kentville
Cornwall, Andrew, Windsor Junction
Cox, Douglas M., Bridgewater
Crombie, E.James, Ph.D., Pointe-de-l'Église
Davidson, Heather, Hantsport
DeMarco, Dr. T. Cheticamp
DiPierro, Evo, Cape Breton
Duda, Michael, Halifax
Eaton, Mr. & Mrs. Michael, Dartmouth
Empson, Bryan, Pointe-de-l'Église
Faulkner, Richmond S., Shubenacadie
Fogarty, Gerry, Halifax
Fraser, Rev. Peter D., Merigomish
Fuller, G.E.B., Avonport
Gandhi, Dr. K.J., Bridgewater
Godin, Normand, Pointe-de-l'Église
Gordon, Allan
Graham, Judson M., BA,B.Comm.,Dip.P.A., Halifax
Greene, Stephen, Halifax
Greenhavens, Elizabeth, Halifax
Haugg, Morris J., Q.C., Amherst
Hawkins, G.S., Halifax
Holbrook, G.W., Tantallon
Hudson, Sandy, Baddeck
Kitchen, Shirley
Ling, Blain, Truro
MacDonald, Dan R., Westville
MacLean, Jean L., North Sydney
MacLean, Stephen
MacNeil, J.S., Sydney
McCurdy, Peter, Chester
McLean, Hugh, Heatherton
Morley, Joseph A., Economy
Morse, William I., M.D., Mahone Bay
Naidu, Dr. S. Baliah, Prof., Sydney

Paratte, Prof. Henri-Dominique, Wolfville
Peers, Jim, Sydney
Pulsifer, Orville, Halifax
Rhodenizer, Stanley, Amherst
Ross, John H., Lunenburg
Rothschild, Richard E., Amherst
Salter, Robert W., Parrsboro
Savage, John, Dartmouth
Scott, Evan, Sydney
Settle, Winston, Stewiacke
Surette, Norman, Bridgewater
Terris, Andrew, Halifax
Thorton, Edward W., Truro
VanBuskirk, Joe, Stellarton
Vinci, Tom, Prof., Halifax
Wood, Frank N, Tantallon

ANNEXE IV

LES ÉCOLES AYANT ORGANISÉ DES ACTIVITES EN SALLE DE CLASSE AU SUJET DE LA CONSTITUTION

Annapolis Royal Regional Academy, Annapolis Royal
Bridgetown Regional Elementary School, Bridgetown
Lawrencetown Consolidated School, Lawrencetown, Annap. Co.
Riverview Rural High School, Sydney
Macdonald Complex, Dominion
Whitney Pier Memorial Junior High, Sydney
St. Anne's Elementary School, Glace Bay
Mount Carmel Elementary School, New Waterford
École Secondaire de Clare, Meteghan River
École Ste. Anne de Ruisseau, Ste. Anne de Ruisseau
Hants North Regional High School, Kennetcook
Cobequid Educational Center, Truro
Hants East Regional High School, Shubenacadie
Oxford Regional High, Oxford
Springhill Junior/Senior High School, Springhill
Dartmouth Education Center, Dartmouth
St. Peter's Junior High School, Dartmouth
Eric Graves Junior High School, Dartmouth
Bicentennial School, Dartmouth
Admiral Westphal Junior High School, Dartmouth
Dartmouth High School, Dartmouth
Prince Arthur Junior High School, Dartmouth
Ellenvale Junior High School, Dartmouth
John Martin Junior High School, Dartmouth
Prince Andrew High School, Dartmouth
Brookhouse School, Dartmouth
Shannon Park French Immersion, Dartmouth
Digby Elementary, Digby
Weymouth Consolidated School, Weymouth
Digby Regional High School, Digby
Islands Consolidated School, Freeport
Guysborough Municipal High School, Guysborough
Mulgrave Memorial School, Mulgrave
Canso High School, Canso
St. Mary's Rural High School, Sherbrooke
Halifax West High School, Halifax
J.L. Ilsley High School, Halifax
Queen Elizabeth High School, Halifax
St. Patricks High School, Halifax
Sackville High School, Lower Sackville, N.S.
Cole Harbour High School, Cole Harbour

Hants West Rural High School, Hants County
Windsor Regional High School, Windsor
Kentville Schools, Kentville
Whycocomagh Consolidated School, Whycocomagh
Margaree Forks District High, Margaree Forks
Straight Area Advanced Rec. Center, Port Hawkesbury
École NDA School, Cheticamp
Inverness Consolidated School, Inverness
Kingstec Community College, Kentville
Central Kings High School, Cambridge Station
Cornwallis District High, Canning
Horton High School, Wolfville
Western Kings District High School, Auburn
Pentz Elementary School, LeHave River
Parkview Education Center, Bridgewater
Lunenburg Junior/Senior High, Lunenburg
Memorial High School, Sydney Mines
Baddeck Rural High School, Baddeck
Rankin Memorial, Iona
Riverview High School, Coxheath
Stellarton High School, Stellarton
West Kings District High School, Auburn
East Pictou Rural High School, Pictou
West Pictou District High School, Pictou
South Queens Junior High School, Liverpool
École Petit de Grat, Petit de Grat
Barrington Municipal High School, Barrington Passage
Shelburne Regional High School, Shelburne
Milton Elementary School, Yarmouth
Maple Grove Education Center, Hebron
Yarmouth Junior High School, Yarmouth
Yarmouth Consolidated High School, Yarmouth